



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 141 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pendant la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, qui s'élève à un montant brut de 722 134 800 dollars (montant net : 716 498 400 dollars), non comprises des contributions volontaires en nature budgétisées de 1 350 133 dollars. Il est fondé sur un effectif de 17 500 militaires, dont 260 observateurs militaires, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1346 (2001) du 30 mars 2001.

Sur le montant total du budget, quelque 8 % des ressources concernent les dépenses afférentes au personnel civil. Les dépenses opérationnelles représentent 22 % du montant total, les dépenses afférentes au personnel militaire, 69 %, les contributions du personnel représentant 1 %. Les autres programmes représentent moins de 1 % du montant total.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre figurent au paragraphe 6 du présent rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–6	4
II. Mandat politique de la Mission	7–11	6
III. Plan des opérations et ressources requises	12–14	8
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces	15	9
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale		9
A. Contributions volontaires		9
B. Fonds d'affectation spéciale		10
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	16–17	10
A. Gouvernements fournissant actuellement des contingents	16	10
B. État des remboursements	17	10
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	18–23	10
A. Méthode de remboursement	18	10
B. Ressources nécessaires	19–23	11
VIII. Effectifs nécessaires	24–28	12
A. Modification du tableau d'effectifs	24–25	12
B. Composante civile – services organiques	26	15
C. Composante civile – administration	27–28	19
D. Effectifs actuels et proposés		22
E. Déploiement du personnel civil		26
IX. Autres questions	29–44	27
A. Information	29–35	27
B. Désarmement, démobilisation et réinsertion	36–38	29
C. Non-renouvellement du contrat de services de soutien logistique	39–41	30
D. Poste de commandant adjoint de la Force	42–44	31
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002		32
A. État récapitulatif		32
B. Répartition des ressources (montant brut) par grande catégorie		34
C. Renseignements complémentaires		35
II. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 : analyse		43
A. Coûts standard et coûts propres à la Mission		43

B.	Répartition des ressources par grandes catégories : coûts standard et coûts propres à la Mission.....	59
C.	Dépenses non renouvelables.....	60
III.	Appui apporté par la Mission à des entités relevant ou non du système des Nations Unies dans la zone de la Mission.....	69
IV.	Suite donnée aux recommandations précédemment formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.....	70
V.	Suite donnée aux recommandations précédemment formulées par le Comité des commissaires aux comptes.....	84
VI.	Organigrammes.....	85
A.	Mission des Nations Unies en Sierra Leone.....	85
B.	Bureaux organiques et administratifs.....	86
C.	Composante militaire.....	87
Carte.....		88

I. Aperçu général

1. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été créée pour une période initiale de six mois par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1270 (1999) du 22 octobre 1999. Le mandat de la Mission a depuis été prorogé et modifié par des résolutions du Conseil, la dernière en date étant la résolution 1370 (2001) du 18 septembre 2001. Par sa résolution 1346 (2001) du 30 mars 2001, le Conseil de sécurité a porté l'effectif de la composante militaire de la MINUSIL à 17 500 hommes, y compris 260 observateurs militaires.

2. On se souviendra que le Contrôleur, dans la lettre qu'il a adressée le 22 mars 2001 au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, avait informé le Comité consultatif que l'évolution récente et les perspectives de certaines opérations de maintien de la paix (dont la MINUSIL) auraient certainement des répercussions sur leurs mandat, concept d'opération, portée et volume d'activités ainsi que sur les ressources nécessaires. On s'attendait à ce que ces faits nouveaux aient des répercussions sur l'établissement et le calendrier de la présentation des projets de budget pour l'exercice financier 2001/02. Dans le cas de la MINUSIL, le budget révisé pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 a été examiné par le Comité consultatif en février 2001 et par la Cinquième Commission pendant la deuxième partie de la reprise de la session de l'Assemblée générale, en mai 2001. Le Secrétariat n'a pas été en mesure d'établir et de soumettre simultanément un budget pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 aux fins d'examen par le Comité consultatif en mars 2001 et par la Cinquième Commission en mai 2001, étant donné que tout portait à croire qu'un renforcement supplémentaire de la composante militaire de la Mission était imminent. Par la suite, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1346 (2001), a porté l'effectif de la composante militaire de la Mission à 17 500 personnes. De ce fait, un premier projet de budget pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 qui aurait été soumis antérieurement se serait trouvé dépassé par les événements et aurait dû être refait entièrement avec une réévaluation des coûts pour être soumis de nouveau à une date ultérieure. En conséquence, le Contrôleur a demandé au Comité consultatif de recommander à l'Assemblée générale, à titre de mesure intérimaire, d'accorder une autorisation d'engagement de dépenses, assortie d'une mise en recouvrement, à hauteur du montant brut de 275 millions de dollars (montant net : 273 375 000 dollars) au titre du fonctionnement de la MINUSIL entre le 1er juillet et le 31 décembre 2001, en attendant que le budget détaillé de la Mission soit soumis à l'Assemblée à sa cinquante-sixième session ordinaire.

3. Sur la recommandation du Comité consultatif [A/55/874, par. 10, al. c)], l'Assemblée générale, dans sa résolution 55/251 B du 14 juin 2001, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 275 millions de dollars (montant net : 273 375 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission du 1er juillet au 31 décembre 2001, et a décidé que ce montant serait mis en recouvrement auprès des États Membres. Dans la même résolution, l'Assemblée a également décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 16 634 763 dollars (montant net : 14 598 640 dollars) destiné au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant brut de 1 737 712 dollars (montant net : 1 560 456 dollars) destiné à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, représentant la part des ressources nécessaires au titre du compte d'appui et de la

Base pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 qui est à la charge de la Mission. Ces montants ont été mis en recouvrement auprès des États Membres.

4. Le présent rapport contient le projet de budget de fonctionnement de la MINUSIL pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, qui représente un montant brut de 722 134 800 dollars (montant net : 716 498 400 dollars), non comprises des contributions volontaires en nature budgétisées de 1 350 133 dollars. Il ne contient aucun crédit supplémentaire dont la MINUSIL pourrait avoir besoin pour appuyer les prochaines élections en Sierra Leone. Toutefois, une fois que le rôle de la MINUSIL et les incidences budgétaires correspondantes auront été clarifiés, le Contrôleur se propose de saisir à nouveau le Comité consultatif et l'Assemblée générale au cas où des ressources additionnelles seraient nécessaires.

5. Comme l'indique le tableau 1 ci-après, les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 représentent une augmentation de 31,3 % (172 134 800 dollars) du montant total brut des ressources par rapport à l'exercice financier 2000/01. L'augmentation demandée traduit une hausse de 38,5 % des dépenses afférentes au personnel militaire, une augmentation de 42 % des dépenses liées au personnel civil, une augmentation de 9,9 % des frais de fonctionnement, une augmentation de 73,4 % des contributions du personnel et une hausse de 28,8 % au titre d'autres programmes.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories de dépenses	Dépenses 1999/00	Dépenses 2000/01	Montants répartis 2000/01	Prévisions ^a 2001/02	Augmentation proposée par rapport à 2000/01	
					Montant	Pour centage
Personnel militaire	132 054,2	329 817,6	359 587,6	497 953,9	138 366,3	38,5
Personnel civil	14 181,3	35 624,5	39 540,8	56 153,2	16 612,4	42,0
Dépenses opérationnelles	115 703,5	124 031,8	146 933,5	161 505,0	14 571,5	9,9
Autres programmes ^b	96,2	144,4	688,1	886,3	198,2	28,8
Contributions du personnel	1 303,0	3 443,4	3 250,0	5 636,4	2 386,4	73,4
Total des ressources (montant brut)^c	263 338,2	493 061,7	550 000,0	722 134,8	172 134,8	31,3
Contributions volontaires	1 550,0	1 350,1	–	1 350,1	1 350,1	–
Total	264 888,2	494 411,8	550 000,0	723 484,9	173 484,9	31,5

^a On trouvera à l'annexe II.B la répartition des ressources par coûts standard et coûts propres à la mission.

^b Non compris le personnel.

^c Non compris les montants prévus au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Tableau 2
Ressources humaines

<i>Effectifs militaires et civils</i>	<i>1999/00^a</i>	<i>2000/01^a</i>	<i>2001/02</i>	<i>Augmentation par rapport à 2000/01</i>
Observateurs militaires	260	260	260	–
Contingents	12 740	17 240	17 240	–
Police civile	60	60	60	–
Personnel international	245	333	390	57
Personnel local	306	585	616	31
Volontaires des Nations Unies	79	130	168	38

^a Niveau maximum des effectifs autorisés.

6. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre :

a) **Ouvrir le crédit d'un montant brut de 722 134 800 dollars (montant net : 716 498 400 dollars) au titre du fonctionnement de la MINUSIL pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, y compris le montant brut de 275 millions de dollars (montant net : 273 375 000 dollars) précédemment autorisé et mis en recouvrement en vertu de la résolution 55/251 B de l'Assemblée générale en date du 14 juin 2001 pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001;**

b) **Mettre en recouvrement le montant brut additionnel de 86 067 400 dollars (montant net : 84 874 200 dollars) pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001, compte tenu du montant brut de 275 millions de dollars (montant net : 273 375 000 dollars) déjà mis en recouvrement en vertu de la résolution 55/251 B de l'Assemblée générale;**

c) **Mettre en recouvrement le montant brut de 180 533 700 dollars (montant net : 179 124 600 dollars) pour la période du 1er janvier au 31 mars 2002;**

d) **Mettre en recouvrement le montant brut de 180 533 700 dollars (montant net : 179 124 600 dollars) pour la période du 1er avril au 30 juin 2002 à raison d'un montant brut de 60 177 900 dollars par mois (montant net : 59 708 200 dollars) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**

II. Mandat politique de la Mission

(Résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité en date du 22 octobre 1999)

7. Le mandat initial de la MINUSIL, énoncé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1270 (1999), est le suivant : a) coopérer à l'exécution de l'Accord de paix signé à Lomé le 7 juillet 1999 (S/1999/777) avec le Gouvernement sierra-léonais et les autres parties à l'Accord; b) aider le Gouvernement sierra-léonais à appliquer le plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration; c) à cette fin, établir une présence à des emplacements clés sur l'ensemble du territoire sierra-léonais, y compris aux centres de désarmement/réception et aux centres de démobilisation;

d) assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies; e) surveiller le respect du cessez-le-feu conformément à l'Accord de cessez-le-feu du 18 mai 1999 (S/1999/585, annexe) au moyen des mécanismes prévus dans cet accord; f) encourager les parties à créer des mécanismes de rétablissement de la confiance et en appuyer le fonctionnement; g) faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire; h) appuyer les activités des fonctionnaires civils de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs, les spécialistes des droits de l'homme et les spécialistes des affaires civiles; et i) apporter, sur demande, un appui pour les élections qui doivent se tenir conformément aux dispositions de la Constitution actuelle de la Sierra Leone.

8. Dans sa résolution 1289 (2000) du 7 février 2000, le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de la MINUSIL serait élargi aux tâches additionnelles suivantes, qui seraient remplies par la MINUSIL en fonction de ses moyens et à l'intérieur de ses zones de déploiement en tenant compte des conditions sur le terrain : a) assurer la sécurité des emplacements clefs et des bâtiments publics, en particulier à Freetown, ainsi que des carrefours importants et des principaux aéroports, y compris l'aéroport de Lungi; b) faciliter la libre circulation des personnes et des biens ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire le long de certains axes déterminés; c) assurer la sécurité de tous les sites utilisés pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; d) coordonner son action avec les autorités sierra-léonaises de maintien de l'ordre et aider celles-ci, à l'intérieur des zones d'opération communes, à s'acquitter de leurs responsabilités; et e) assurer la garde des armes, munitions et autres matériels militaires dont les combattants ont été dessaisis et aider à en disposer ou à les détruire.

9. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1313 (2000) du 4 août 2000, a déclaré qu'il considérait que les multiples et graves violations de l'Accord de paix de Lomé (S/1999/777) commises par le Revolutionary United Front (RUF) depuis le début de mai 2000 avaient entraîné la désagrégation du climat de tolérance relative que l'Accord avait précédemment permis d'instaurer et qui était fondé sur la coopération des parties, que, tant que des conditions de sécurité permettant de progresser vers le règlement pacifique du conflit en Sierra Leone n'aurait pas été mises en place, il subsisterait une menace pour la MINUSIL et pour la sécurité de l'État sierra-léonais, et que, afin de contrecarrer cette menace, il convenait de renforcer de façon appropriée la structure, les capacités, les ressources et le mandat de la MINUSIL. Le Conseil de sécurité a exprimé son intention, dans ce contexte, de renforcer le mandat de la MINUSIL pour y incorporer les tâches prioritaires ci-après : a) maintenir la sécurité des presqu'îles de Lungi et de Freetown et leurs principales routes d'accès; b) décourager et, si nécessaire, s'opposer résolument à la menace d'attaques du RUF en ripostant avec force à tout acte ou toute menace d'utilisation imminente et directe de la force; c) se déployer progressivement, selon une structure opérationnelle cohérente, avec un effectif suffisant et d'une façon suffisamment concentrée aux emplacements stratégiques clefs et dans les principaux centres de population et, en coordination avec le Gouvernement sierra-léonais, aider par sa présence et conformément à son mandat le Gouvernement à élargir son contrôle, rétablir l'ordre public et continuer de stabiliser progressivement la situation dans tout le pays et, en fonction de ses moyens, assurer dans les zones où elle est déployée la protection de la population civile contre les menaces de violence physique imminentes; d) effectuer des patrouilles sur les axes stratégiques de

communication, en particulier les principales routes d'accès à la capitale, afin de se rendre maître du terrain, d'assurer la liberté de circulation et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire; et e) aider à promouvoir le processus politique devant déboucher, entre autres, sur la relance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion là où cela est possible.

10. Par la suite, dans sa résolution 1334 (2000) du 22 décembre 2000, le Conseil de sécurité a rappelé que les principaux objectifs de la MINUSIL, tels qu'ils avaient été définis dans sa résolution 1313 (2000), demeuraient d'aider le Gouvernement sierra-léonais à élargir son contrôle, rétablir l'ordre public et continuer de stabiliser progressivement la situation dans tout le pays, ainsi que d'aider à promouvoir le processus politique devant déboucher sur la relance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion là où cela est possible, et a déclaré à nouveau qu'il convenait à cette fin de renforcer de façon appropriée la structure, les capacités, les ressources et le mandat de la MINUSIL.

11. Le mandat actuel de la MINUSIL vient à expiration le 31 mars 2002 (résolution 1370 (2001) du Conseil de sécurité).

III. Plan des opérations et ressources requises

12. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur la MINUSIL au Conseil de sécurité en date du 14 mars 2001 (S/2001/228, par. 57 à 67), le concept d'opérations présenté dans son sixième rapport (S/2000/832, par. 13 à 35) a été révisé afin de tenir compte de l'Accord de cessez-le-feu d'Abuja, des modifications apportées à la structure militaire de la Mission et de la situation sur le terrain.

13. Le concept d'opérations révisé de la MINUSIL repose sur le déploiement, par phases successives et manière intégrée, de l'effectif militaire de la Mission de 17 500 personnes ainsi que de membres des personnels de l'ONU chargés des affaires civiles, de la police civile et des droits de l'homme, de représentants d'organisations humanitaires ainsi que de personnels et de moyens d'action gouvernementaux, afin d'établir puis de renforcer l'autorité de l'État et les services de base dans les zones contrôlées par le RUF, y compris les régions diamantifères, ainsi que dans certaines zones frontalières. De plus, il est vital, du point de vue de l'objectif opérationnel stratégique global de la Mission, qu'elle établisse sa présence dans toutes les villes clés et sur tout le territoire de la Sierra Leone, afin de créer les conditions nécessaires à la reprise du désarmement et de la démobilisation organisés des ex-combattants et la tenue d'élections. Parmi les éléments essentiels de sa structure, la Force disposerait d'une réserve mobile, d'éléments d'appui aériens rapprochés, d'unités de logistique, du génie, de transmissions et de coordination sol-air, ainsi que d'opérations de renseignement (y compris la surveillance et l'acquisition d'objectifs) et d'opérations électroniques.

14. L'effectif militaire de la Mission, soit 17 500 hommes, dont 260 observateurs militaires, et sa composante de police civile de 60 conseillers, sera appuyé par un effectif civil de 1 174 personnes, dont 390 recrutées sur le plan international et 616 agents locaux, ainsi que 168 Volontaires des Nations Unies.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

15. L'accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais a été conclu le 4 août 2000. Aux termes de cet accord, le Gouvernement a fourni les facilités ci-après à la MINUSIL :

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement</i>	<i>Contributions</i>	<i>Valeur</i>	
		<i>1er juillet 2000- 30 juin 2001</i>	<i>1er juillet 2001- 30 juin 2002</i>
Sierra Leone	Terrain et bâtiments pour l'hébergement du personnel militaire, les locaux de bureaux, les entrepôts, la construction de camps de transit, les bases de soutien logistique, les pylônes de transmissions, utilisation des installations de l'aérodrome de Hastings et de l'héliport de Mammy Yoko	180 000	180 000
	Droits d'atterrissage, services de manutention à l'aéroport, dédouanement	<i>a</i>	<i>a</i>
	Élimination des déchets polluants (huile de vidange, pneus et batteries usagés)	<i>a</i>	<i>a</i>

^a Contributions non chiffrées.

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

A. Contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement ou organisation</i>	<i>Contributions</i>	<i>Valeur</i>	
		<i>1er juillet 2000- 30 juin 2001</i>	<i>1er juillet 2001- 30 juin 2002</i>
Suède	Matériel médical	1 350 133	1 350 133

B. Fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de maintien de la paix et activités connexes en Sierra Leone		1 592 672
Solde d'ouverture au 1er juillet 2000		
1er juillet 2000-30 juin 2001		
Recettes		310 689
Dépenses		(29 539)
Solde de clôture au 30 juin 2001.		1 873 822

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

A. Gouvernements fournissant actuellement des contingents

16. Des contingents constitués ont été fournis à la MINUSIL par les Gouvernements des pays suivants : Bangladesh, Fédération de Russie, Ghana, Guinée, Jordanie, Kenya, Népal, Nigéria, Pakistan, Ukraine et Zambie. Le Gouvernement britannique a fourni des officiers d'état-major pour le quartier général de la force.

B. État des remboursements

17. Les dépenses engagées jusqu'au 31 mars 2001 par les États qui fournissent des contingents leur ont été remboursées intégralement, sur la base des taux standard établis par l'Assemblée générale. On estime à 89 331 738 dollars le montant dû à ce titre pour la période qui s'est terminée le 30 septembre 2001. Les taux standard de remboursement des pays qui fournissent des contingents au titre de l'exercice 2001/02 tiennent compte des taux modifiés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 du 14 juin 2001, qui représentent deux relèvements successifs de 2 % avec effet au 1er juillet 2001 et au 1er janvier 2002.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

A. Méthode de remboursement

18. Les montants remboursés aux gouvernements qui fournissent des contingents sont calculés sur la base des nouveaux taux de remboursement standard applicables au matériel appartenant aux contingents (contrats de location avec services) et au soutien autonome approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 sur la base des recommandations du Groupe de travail du suivi de la phase V sur la réforme des procédures de calcul des montants remboursés aux États Membres au titre des contingents et du matériel leur appartenant, et tiennent compte de la

fourniture par l'Organisation des Nations Unies de matériel et de services au titre des contingents pour un quartier général de secteur et un hôpital de niveau II. Pour ce qui est des services de soutien médical, le Gouvernement suédois fournit du matériel au titre de l'un des trois hôpitaux de niveau II en tant que contribution volontaire en nature.

B. Ressources nécessaires

19. Les ressources nécessaires pour la période budgétaire en ce qui concerne le remboursement aux pays fournissant des contingents des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome sont calculées sur la base des taux standard applicables au matériel appartenant aux contingents (contrats de location avec services) et au soutien logistique autonome et couvrent 13 585 fantassins et 3 655 membres des unités logistiques et spécialisées.

1. Matériel lourd

20. Le montant afférent au remboursement du matériel lourd pendant l'exercice 2001/02 est estimé à 85 809 500 dollars, non compris le matériel spécial (voir ci-après).

2. Matériel spécial

21. Le montant estimatif pour le matériel spécial (dispositifs de purification de l'eau, bétonneuses et armements) relatif à trois pays fournissant des contingents est de 441 600 dollars.

3. Soutien logistique autonome

22. Le montant estimatif correspondant au soutien logistique autonome est de 83 340 300 dollars pour l'exercice 2001/02 et se répartit comme suit :

(En dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	
	1er juillet 2000-30 juin 2001	1er juillet 2001-30 juin 2002
Restauration (cuisine)	3 925 800	5 871 100
Transmissions	7 369 700	12 275 800
Matériel de bureau	3 303 900	4 988 400
Matériel électrique	3 802 900	5 989 500
Génie (matériel mineur)	2 129 600	3 430 300
Neutralisation des explosifs et munitions	920 300	1 470 200
Blanchissage et nettoyage	3 303 900	4 840 500
Matériel de campement	3 786 500	4 895 000
Hébergement	3 141 600	6 158 400
Services médicaux	10 742 500	15 813 300
Observation	1 976 900	6 529 800

Catégorie	Montant	
	1er juillet 2000-30 juin 2001	1er juillet 2001-30 juin 2002
Défense des périmètres	1 864 200	1 692 300
Fournitures diverses (magasins)	6 374 500	9 475 700
Total	52 642 300	83 340 300

4. Facteurs applicables à la Mission

23. Les facteurs applicables à la Mission devant compenser les pays fournissant des contingents pour tenir compte des conditions particulièrement difficiles dans la zone de la Mission s'appliquent comme suit aux taux de remboursement mensuel :

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage
Facteurs contraintes du milieu	1,9
Facteurs usage opérationnel intensif	1,5
Facteurs acte d'hostilité ou abandon forcé	3,5
Facteur différentiel de transport	^a

^a Applicable selon le pays fournissant des contingents.

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modification du tableau d'effectifs

	Nombre de postes		
	Actuel	Proposé	Écart
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
Sous-Secrétaire général	3	3	–
D-2	1	2	1
D-1	5	8	3
P-5	20	21	1
P-4	41	42	1
P-3	57	79	22
P-2/P-1	10	12	2
Total partiel	138	168	30
Services généraux (1re classe)	3	3	–
Services généraux (autres classes)	43	46	3
Total partiel	46	49	3

	Nombre de postes		Écart
	Actuel	Proposé	
Service mobile	113	137	24
Service de sécurité	36	36	–
Total partiel	149	173	24
Total, personnel international	333	390	57
Personnel local	585	616	31
Volontaires des Nations Unies	130	168	38
Total partiel	715	784	69
Total	1 048	1 174	126

24. Suite à la récente réorganisation de la composante civile de la Mission, le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2001/02 a été entièrement conçu de manière à répondre aux besoins des opérations élargies (voir plus haut sect. III), à assurer une intégration plus étroite des composantes militaire et civile et à pouvoir étendre la présence civile à tout le territoire, la présence de la Mission en Sierra Leone étant élargie.

25. Comme indiqué au tableau ci-dessus, le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2001/02 prévoit un total de 1 174 membres du personnel civil, dont 390 fonctionnaires internationaux (168 administrateurs, 49 agents des services généraux, 137 membres du service mobile et 36 agents de sécurité), 616 agents locaux et 168 Volontaires des Nations Unies. Par rapport aux effectifs civils de l'exercice 2000/01, le tableau proposé compte 126 personnes en plus, dont 57 fonctionnaires internationaux (30 administrateurs, 3 agents des services généraux et 24 membres du service mobile), 31 agents locaux et 38 Volontaires des Nations Unies. On trouvera ci-après un résumé succinct des modifications proposées :

a) **Composante civile – services organiques**

i) **Nouveau bureau proposé.** Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion.

ii) **Augmentation proposée de l'effectif.** Treize postes de personnel international (2 D-1, 5 P-4, 4 P-3 et 2 P-2), 7 postes d'agent local et 24 Volontaires des Nations Unies. Ces chiffres tiennent compte du reclassement proposé de 2 postes de la classe P-5 à la classe D-1 (chefs du Bureau des politiques et de la planification et du Bureau des affaires civiles). Le reclassement de ces deux postes à la classe D-1 avait été proposé pour la première fois dans le projet de budget révisé de la Mission pour l'exercice 2000/01 (A/55/805 et Corr.1) mais l'Assemblée générale, suivant les recommandations du Comité consultatif (A/55/839), s'y était opposée. Les postes de chef du Bureau des politiques et de la planification et de chef du Bureau des affaires civiles correspondent à deux fonctions essentielles qui contribuent directement à assurer l'efficacité de la Mission sur le plan politique. L'élargissement des opérations de la Mission, prévu dans le mandat en vigueur, se traduira par une augmentation des responsabilités des titulaires, dans un grand nombre de domaines. Les responsabilités qui leur incombent

correspondent plutôt à celles d'un administrateur général (classe D-1) et par conséquent la demande de reclassement de ces deux postes est réitérée dans le cadre du projet de budget pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

iii) **Redéploiement de postes.** Transfert d'un poste P-5 du Bureau des politiques et de la planification au nouveau Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et d'un poste P-5 du Bureau des affaires civiles au Service d'appui intégré, pour la Section mixte du contrôle des mouvements.

b) **Composante civile – administration**

i) **Augmentations d'effectifs proposées.** Quarante-neuf postes de personnel international (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 18 P-3, 24 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux) et 24 postes d'agent local, à quoi s'ajouteraient 14 Volontaires des Nations Unies. L'augmentation proposée tient compte du reclassement proposé d'un poste D-1 à la classe D-2 (Directeur de l'administration), de deux postes P-5 à la classe D-1 (chef des services administratifs et chef du Service d'appui intégré) et de quatre postes P-4 à la classe P-5 [chef de la Section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques, chef de la Section mixte du contrôle des mouvements, chef de la Section de l'approvisionnement et fonctionnaire du budget (administrateur principal)]. Le reclassement d'un poste à la classe D-2 et de deux postes à la classe D-1 avait déjà été proposé dans les prévisions de dépenses révisées de la Mission pour 2000/01 (A/55/805 et Corr.1) mais l'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité consultatif (A/55/839), s'y était opposée. La MINUSIL est actuellement la plus grosse opération de maintien de la paix des Nations Unies. Compte tenu de l'extension progressive des opérations à tout le pays prévue par le mandat en vigueur, les tâches et responsabilités de la composante administration sont considérables. L'appui logistique aux contingents, qui comporte à la fois des contrats de location avec services et un appui de l'ONU, est complexe. Pour faire face aux tâches quotidiennes et aux décisions correspondantes, le Chef de l'administration doit faire preuve d'autorité, de dynamisme et d'esprit d'initiative. Il doit avoir toute latitude pour prendre les décisions qui s'imposent et doit assurer un appui efficace au moindre coût sans perdre de vue les intérêts de l'Organisation. Les responsabilités qui incombent au responsable de la composante administration de la MINUSIL correspondent plutôt à la classe D-2 (directeur). Pour apporter l'appui voulu au Directeur de l'administration dans le cadre d'une structure renforcée, il est proposé de reclasser à D-1 les postes de chef des services administratifs et de chef du Service d'appui intégré. Le reclassement de ces postes est donc de nouveau demandé, dans le cadre du projet de budget pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

ii) **Redéploiement de postes.** Transfert d'un poste D-1 du Bureau du Directeur de l'administration au Bureau du Chef des services administratifs; d'un poste P-5 du Bureau du Chef des services administratifs à la Section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques et d'un autre poste P-5 du Bureau du Chef du Service d'appui intégré à la Section de l'approvisionnement; de 4 postes P-4 de la Section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques, de la Section mixte du contrôle des

mouvements, de la Section de l'approvisionnement et du Bureau du Directeur de l'administration au Bureau des droits de l'homme (1 poste), au Bureau des politiques et de la planification (1 poste) et au Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (2 postes).

B. Composante civile – services organiques

26. Les modifications proposées à l'effectif actuellement autorisé pour les services organiques de la composante civile de la MINUSIL sont les suivantes :

a) **Bureau des droits de l'homme.** Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 25 juin 2001 (S/2001/627, par. 53), la MINUSIL a l'intention d'organiser des visites régulières afin de s'assurer du respect des droits de l'homme dans toutes les zones où elle est déployée et d'ouvrir des bureaux des droits de l'homme dans diverses régions du pays. Auparavant, la Mission ne pouvait exercer de contrôle que sur la moitié du pays mais le déploiement des contingents ayant été étendu, elle peut désormais exercer une surveillance dans des zones jusqu'alors inaccessibles. On pense que les violations des droits de l'homme sont plus fréquentes dans les zones isolées et qu'il est par conséquent essentiel d'assurer la présence de fonctionnaires des droits de l'homme sur le terrain, afin qu'ils puissent suivre la situation, entamer un travail de renforcement des capacités dans les communautés et diffuser des informations sur les droits de l'homme. Il est donc proposé de renforcer le Bureau des droits de l'homme en le dotant de six postes d'administrateur supplémentaires, à savoir cinq fonctionnaires hors Siège spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 2 P-3 et 2 P-2) et un fonctionnaire chargé de la formation aux droits de l'homme (P-3). Les fonctionnaires hors Siège spécialistes des droits de l'homme seraient chargés de contrôler tous les aspects relatifs aux droits de l'homme dans la zone géographique qui leur sera assignée et de faire des rapports. Ces spécialistes seraient également chargés de recueillir des informations sur la situation en matière de droits de l'homme au moyen d'une collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies et avec les personnes qui s'occupent de ces questions dans le pays. Ils s'efforceraient de doter les organisations non gouvernementales de moyens accrus en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et de faciliter l'application des programmes de coopération technique dans ce domaine, en particulier pour ce qui est de l'administration de la justice. L'administrateur chargé de la formation aux droits de l'homme organiserait la formation de la communauté locale, notamment de l'armée et de la police, des gardes de prison et des membres locaux de la société civile ayant des responsabilités dans ce domaine. Le formateur déterminerait les projets de formation à mettre en oeuvre et formerait les conseillers du personnel militaire et de la police civile aux différents aspects du contrôle du respect des droits de l'homme. Le poste P-4 correspondant serait créé au moyen d'un redéploiement du poste P-4 occupé par le Chef de la Section mixte du contrôle des mouvements [voir plus loin, par. 27 g)].

b) **Bureau des politiques et de la planification.** Du fait du renforcement des composantes militaires et civiles lié à l'élargissement de la Mission, qui a pour objectif déclaré d'améliorer et de renforcer sa présence civile et ses opérations, le Bureau des politiques et de la planification devra faire face à des responsabilités accrues. Le Chef du Bureau, outre ses fonctions générales de gestion et de supervision, veille à la coordination des activités des principales composantes de la

Mission et formule des recommandations concernant les stratégies à adopter face aux problèmes qui se posent, aux nouvelles situations qui surgissent et aux risques qui se présentent. Il suit l'évolution de la situation politique dans la zone de la Mission et dans la sous-région, prend les dispositions voulues à cet égard et, compte tenu des conséquences qui peuvent en résulter pour les opérations de la Mission, fait des recommandations sur les décisions à prendre. Le Chef du Bureau doit en outre prévoir les divers scénarios du processus de paix et réaliser différentes études stratégiques. Il est donc proposé de reclasser son poste de la classe P-5 à la classe D-1. Le poste P-5 occupé par le Chef du Bureau des politiques et de la planification serait affecté au nouveau Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion [voir plus loin, par. 26 d)]. En outre, conformément à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 17 juillet 2000, et compte tenu des risques d'extension de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) parmi la population sierra-léonaise et parmi le personnel militaire et civil de la Mission, il est proposé de créer un poste d'administrateur chargé de la politique en matière de VIH/sida, à la classe P-4. Le titulaire de ce poste serait principalement chargé de mettre au point et d'appliquer un programme général de prévention du VIH dans l'ensemble de la Mission afin de réduire les risques de contamination du personnel de la Mission ou de personnes extérieures par le personnel de la Mission. Le titulaire veillerait en outre à ce que la stratégie de prévention mise en place à la Mission couvre toutes les phases de la Mission, depuis le prédéploiement jusqu'au rapatriement, et, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), il apporterait son concours en vue de l'obtention de fonds destinés à financer les programmes de lutte contre le VIH/sida mis en oeuvre par la MINUSIL et assurerait la coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, ONUSIDA, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour ce qui est des questions relatives au VIH/sida. Le poste P-4 serait créé par transfert du poste occupé par le fonctionnaire du budget (administrateur principal), au bureau du Directeur de l'administration [voir plus loin, par. 27 a)].

c) i) **Bureau des affaires civiles.** Le déploiement élargi de la MINUSIL devra s'accompagner d'un renforcement de l'aide destinée à affermir l'autorité de l'État et les services publics et à réintroduire l'autorité civile dans les zones auparavant contrôlées par le RUF. En intervenant davantage dans les premiers stades, la MINUSIL pourra rétablir plus rapidement et plus facilement l'état de droit et l'autorité des pouvoirs publics de manière à ce que les communautés puissent reprendre leurs activités normales, ce qui est essentiel. Le Chef du Bureau des affaires civiles aura sous sa responsabilité 39 personnes environ. Il sera en outre chargé de diriger et de gérer le personnel de tous les bureaux régionaux ainsi que des principaux quartiers généraux de la Mission. Le Bureau aidera le Gouvernement hôte à rétablir l'autorité civile dans l'ensemble du pays, une responsabilité cruciale. À cette fin, il devra entretenir des contacts permanents avec divers interlocuteurs, entités gouvernementales, organisations non gouvernementales, organisations internationales et associations communautaires. Le Bureau apportera aussi son concours au rétablissement de l'autorité civile en collaboration avec les autorités traditionnelles et avec l'administration à tous les niveaux, ainsi qu'avec la Commission nationale du relèvement, de la reconstruction et de la réinsertion, la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la

réinsertion, la Commission pour la consolidation de la paix et d'autres groupes notamment, dans la perspective des élections, les autorités électorales. Il apportera un appui aux organisations civiles prenant part aux activités de rétablissement de la paix et assurera la liaison avec les autres organismes des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales. En conséquence, il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste de chef du Bureau des affaires civiles et de renforcer les effectifs du Bureau en leur adjoignant quatre Volontaires des Nations Unies de plus. Il est en outre proposé de transférer à la Section mixte du contrôle des mouvements le poste P-5 de chef du Bureau des affaires civiles [voir plus loin, par. 27 g)].

ii) **Observateurs électoraux.** Dans son rapport au Conseil de sécurité datée du 25 juin 2001 (S/2001/627, par. 47), le Secrétaire général a indiqué son intention de créer au sein de la Mission un petit groupe électoral qui serait étoffé à mesure que progressera la préparation des élections. La Mission a proposé d'apporter l'appui habituel à la tenue des élections et a pris des contacts à cette fin. Il s'agira notamment de participer à la préparation des élections en examinant les stratégies à mettre en oeuvre, en conviant les organisations civiles et politiques à des séminaires et à des ateliers, et en discutant du déroulement des élections avec les membres du parlement et du Gouvernement. À cette fin, il est proposé de créer au Bureau des affaires civiles deux postes d'administrateur qui seraient affectés à la préparation des élections, à savoir un poste de conseiller électoral (P-4) et un poste d'observateur électoral (P-3).

d) **Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion.** Ce nouveau bureau, placé sous la responsabilité principale du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation, aurait notamment pour tâches d'assurer une direction et une coordination renforcées sur les sites de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, le but étant de renforcer les moyens dont dispose la Mission à l'appui du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en particulier s'agissant des deux derniers aspects du programme. Pour s'acquitter de cette importante fonction, il faudrait que la Mission crée des équipes de gestion qui travaillent en collaboration avec les observateurs militaires pour s'assurer que les ex-combattants sont pris en charge, et qui coordonnent les autres activités dans les centres de démobilisation. Il est donc proposé de créer trois postes d'administrateur supplémentaires : un poste P-5 qui serait créé au moyen du redéploiement du poste P-5 jusque-là occupé par le Chef du Bureau des politiques et de la planification [voir plus haut, par. 26 b)]; et deux postes P-4 qui seraient créés au moyen du redéploiement des deux postes jusque-là occupés par le Chef de la Section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques et le Chef de la Section de l'approvisionnement [voir plus haut, par. 27 f) et h)]. À ces postes s'ajouteraient 20 Volontaires des Nations Unies. Les titulaires des postes en question et les Volontaires des Nations Unies seraient chargés des tâches suivantes :

i) **Chef du Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et Conseiller principal auprès du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation** (1 poste P-5). Le titulaire donnerait des avis au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation au sujet du déroulement, de l'exécution et des résultats du programme de désarmement, de

démobilisation et de réinsertion, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'aspect réinsertion. Il superviserait l'appui civil de la Mission au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, assurerait une liaison étroite avec le personnel militaire de la Mission, ainsi qu'avec la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la Commission nationale de reconstruction, réinstallation et relèvement concernant la planification et l'exécution du programme. Par ailleurs, le titulaire assurerait la liaison avec les autres acteurs du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, en particulier la Banque mondiale, établirait des rapports périodiques et ferait des comptes rendus d'information à l'intention du Représentant spécial adjoint concernant l'état d'avancement du programme.

ii) **Administrateurs chargés de la démobilisation** (2 postes P-4). Les titulaires de ces deux postes aideraient le Chef du Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et Conseiller principal auprès du Représentant spécial adjoint dans ses tâches quotidiennes d'appui au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et ils coordonneraient les activités de la Mission dans les différents lieux d'intervention. Ils superviseraient les travaux des Volontaires des Nations Unies affectés aux camps de désarmement, démobilisation et réinsertion.

iii) **Directeur de camp** (20 Volontaires des Nations Unies). Les directeurs de camp seraient chargés de veiller au bon déroulement du processus de démobilisation, en collaboration avec les responsables de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et d'assurer la liaison avec les observateurs militaires affectés aux camps et autres sites. Ils tiendraient un registre des activités des camps, feraient rapport à ce sujet et assureraient la liaison avec les organismes chargés d'exécuter les programmes de réinsertion des ex-combattants après leur sortie des camps.

e) **Bureau de l'information**. Le Bureau de l'information de la MINUSIL a mis au point une stratégie d'information active qui vise à renforcer les moyens dont dispose la Mission à l'appui du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. À cette fin, il diffuse dans l'ensemble du pays et dans les langues locales un programme radiophonique qui permet de sensibiliser les personnes qui réintègrent leurs communautés ainsi que les communautés qui les accueillent. Pour mener à bien ces activités, le Bureau aura besoin de personnel technique qualifié ainsi que de personnel pour traduire ses programmes de radiodiffusion en langues kono, limba, mende et temne, en plus de la langue krio dans laquelle une diffusion est déjà assurée. Le Groupe de liaison avec les communautés, au sein du Bureau de l'information, a lui aussi entrepris d'élargir les contacts, non seulement avec la population locale mais aussi avec les combattants, dont beaucoup ne parlent pas ou ne comprennent pas le krio, lingua franca de la région occidentale. Pour que la Mission puisse atteindre ces objectifs, il est proposé de renforcer les effectifs du Bureau de l'information en créant sept postes d'agents locaux (2 assistants à la liaison avec les communautés, 2 coordonnateurs de l'information/producteurs/traducteurs, 1 assistant à la rédaction et à l'édition, 1 producteur d'émissions radiophoniques et 1 technicien studio).

C. Composante civile – administration

27. En raison du déploiement avancé de la Mission dans des zones tenues par le RUF et afin de renforcer la présence et les activités de la Mission dans ses nouvelles zones d'opérations, il est proposé d'étoffer la composante civile (administration) en lui adjoignant 49 postes de personnel international (22 administrateurs, 24 agents du Service mobile et 3 agents des services généraux), 24 postes d'agent local et 14 postes de Volontaire des Nations Unies, comme suit :

a) **Bureau du Directeur de l'administration.** Comme on l'a déjà dit, la MINUSIL est actuellement la plus large des opérations de maintien de la paix et ses ressources humaines et matérielles prévues pour l'exercice 2001/02 dépassent 700 millions de dollars; en raison de la multiplication et de la complexité croissantes de ses tâches de soutien administratif et logistique, il est indispensable que le Directeur ait toutes les compétences et toute l'expérience voulues pour répondre aux besoins de plus en plus exigeants de la Mission. Il est donc proposé de reclasser son poste de D-1 à D-2. Il est également proposé de pourvoir son bureau de 2 postes P-3 pour la Commission d'enquête et de 1 poste P-3 pour le budget, ainsi que de 2 postes de la catégorie des services généraux, de 2 postes d'agent local (assistants au budget) et de 4 postes de Volontaire des Nations Unies (secrétaires de la Commission d'enquête). L'ancien poste D-1 du Directeur serait transféré au Bureau du Chef des services administratifs (voir l'alinéa b) ci-après). De plus, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste du chef du budget afin de tenir compte du surcroît de responsabilités, notamment en matière de gestion financière et de contrôle des fonds importants dont dispose la Mission. L'ancien poste P-4 serait transféré au Bureau des politiques et de la planification [voir plus haut par. 26 b)];

b) **Services administratifs.** Afin de mettre en place une structure capable de répondre aux besoins administratifs croissants de la Mission et de seconder activement le Directeur de l'administration (poste prévu), il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 le poste du chef des services administratifs. Le titulaire sera chargé de coordonner et de superviser les activités des sections du personnel, des finances, des services généraux, des achats, des services médicaux et des services d'appui régional. Ce reclassement sera effectué par le transfert d'un poste D-1 du Bureau du Directeur de l'administration [voir plus haut l'alinéa a)]. De plus, il est proposé que l'ancien poste P-5 du chef soit transféré à la Section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques (voir par. 27 f) ci-après);

c) **Section du personnel.** Le déploiement avancé de la MINUSIL a accru les responsabilités à tous les niveaux. En raison de l'augmentation proposée de l'effectif civil et du fait que le travail sera plus lourd et plus complexe, le Chef du personnel devrait s'occuper de 390 membres du personnel civil international, de 616 agents locaux et de 168 Volontaires des Nations Unies. Afin de permettre à la Section d'accomplir efficacement sa tâche, il est proposé de renforcer ses effectifs en adjoignant au Chef du personnel civil un assistant (agent des services généraux) et trois commis (agents locaux);

d) **Section des services généraux.** Le groupe des voyages de cette section est chargé d'assurer l'hébergement de tout le personnel qui arrive dans la zone de la Mission ou qui s'y déplace. En raison du déploiement avancé de la Mission et de l'élargissement de sa composante civile, il est proposé d'ajouter au groupe deux préposés (agents locaux) et deux spécialistes des voyages (Volontaires des Nations

Unies). L'un de ces derniers serait affecté au Bureau de liaison de la Mission à Conakry pour s'occuper des visas, étant donné que la plupart des ambassades de Freetown n'en délivrent pas. Il s'agirait aussi d'assurer la liaison avec les hôtels et les agences de voyage pour tout le personnel de la MINUSIL et les personnalités de passage;

e) **Bureau du Chef des services d'appui intégré.** Afin de créer une structure capable de répondre aux besoins administratifs croissants de la Mission et de seconder activement le Directeur de l'administration (poste prévu), il est proposé de reclasser le poste de chef de ce bureau de P-5 à D-1. Celui-ci est chargé d'assurer, à l'échelle de la Mission, le soutien logistique du personnel militaire, des conseillers de police civile et des sections organiques. Il s'agit notamment de gérer et coordonner les activités des sections chargées des transports, de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques, des approvisionnements, de l'appui à l'aviation, du contrôle des mouvements et des services d'appui électronique. L'ancien poste P-5 serait transféré à la Section des approvisionnements (voir al. h) ci-après);

f) **Section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques.** Les travaux de génie ont pris de l'ampleur à la suite du déploiement avancé de la Mission et de l'élargissement de sa composante militaire. La Section assure un appui aux contingents dans plusieurs domaines critiques, tels que la construction de camps de transit, la mise en place de bâtiments préfabriqués, la réparation des routes, ponts et hélistructures et l'électricité. Elle emploie le plus grand nombre d'agents locaux et gère des avoirs non négligeables. Pour tenir compte de ses responsabilités accrues, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de son chef en transférant le poste P-5 du Bureau du Chef des services administratifs [voir plus haut al. b)], l'ancien poste P-4 étant quant à lui transféré au Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion [voir plus haut par. 26 d)]. Au cours du processus d'examen par le Comité consultatif du budget révisé de la MINUSIL pour l'exercice 2000/01 (A/55/805 et Corr.1), il a été proposé de réaffecter aux Volontaires des Nations Unies 5 postes d'agent du Service mobile relevant de la section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques, pour un total de 17 postes de Volontaire pour la Section. En raison de l'augmentation sensible des besoins techniques, il est proposé à ce stade de renforcer la Section par 10 postes d'agent du Service mobile (3 superviseurs de la construction, 3 mécaniciens (groupes électrogènes), le chef du service de la climatisation et 1 technicien en la matière, le chef du service des groupes électrogènes et 1 assistant administratif);

g) **Section mixte du contrôle des mouvements.** Étant donné l'élargissement de la Mission et la nécessité de renforcer la gestion du dispositif de contrôle des transports aériens et terrestres, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef de cette section en transférant un poste P-5 du Bureau des affaires civiles [voir plus haut par. 26 c)], tandis que l'ancien poste P-4 serait réaffecté au Bureau des droits de l'homme [voir plus haut par. 26 a)];

h) **Section des approvisionnements.** Le chef de la Section est chargé de superviser et de gérer les contrats de soutien logistique national et de location avec services des contingents, les contrats relatifs aux rations et au carburant et les approvisionnements destinés à l'ensemble de la Mission. Il doit veiller à ce que les besoins des contingents soient satisfaits afin de permettre à la Mission d'appliquer

intégralement son concept d'opérations révisé. Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef de la Section en transférant le poste P-5 du Bureau du Chef des services d'appui intégré [voir plus haut par. 27 e)], l'ancien poste P-4 étant réaffecté au Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion [voir plus haut par. 26 d)]. Étant donné l'élargissement de la composante militaire de la Mission et le renforcement correspondant du matériel appartenant aux contingents et du matériel appartenant aux Nations Unies, il est impératif que la Section ait un effectif suffisant pour assumer le surcroît de responsabilités qui lui incombent. Il est donc proposé de la renforcer en créant 15 postes P-3 et 5 postes de Volontaire des Nations Unies, tous consacrés aux approvisionnements;

i) **Section des services d'appui électronique.** L'une des principales fonctions de cette section est d'installer et d'entretenir une série complète de stations terriennes de télécommunications par satellite en bande C. Ces stations comprennent 13 microterminaux reliant par satellite cinq états-majors de secteur, plusieurs bataillons et diverses unités isolées. Ces microterminaux sont desservis par un terminal normal qui constitue le centre du réseau satellitaire. La gestion de celui-ci – qui s'est récemment élargi et est devenu plus complexe – nécessite des techniciens extrêmement compétents dans le domaine de la technologie des satellites et autres périphériques visant à assurer l'interface avec les autres matériels de transmission de données ou de phonie. Il est donc proposé de doter la Section de 11 nouveaux postes du Service mobile (1 technicien supérieur des satellites, 1 administrateur de réseau, 1 technicien radio supérieur VHF/HF/UHF, 1 superviseur du groupe de gestion des avoirs, 1 technicien des satellites, 1 technicien des autocommutateurs privés, un technicien radio VHF, 1 assistant chargé des factures de téléphone, 1 administrateur du système de contrôle des avoirs des missions/Lotus Notes, 1 informaticien et 1 responsable de la gestion des stocks) et de 5 nouveaux postes d'agent local (2 techniciens radio, 2 informaticiens et 1 standardiste);

j) **Section des transports.** L'élargissement de la composante militaire de la MINUSIL a nécessité la mise en place de trois ateliers de secteur supplémentaires à Kono, Port Loko et Magburaka. Il est donc proposé de doter la Section de 3 postes du Service mobile (3 spécialistes des transports motorisés), de 12 postes d'agent local (laveurs de voitures et réparateurs de pneus) et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies (mécaniciens de véhicules).

28. Au paragraphe 12 de sa résolution 55/251 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer, afin de réduire les dépenses afférentes à l'emploi d'agents des services généraux, à s'efforcer de pourvoir localement les postes de cette catégorie affectés à la Mission, en tenant compte des besoins de celle-ci. Toutefois, pour des raisons opérationnelles, il est impossible de répondre, à ce stade, aux vœux de l'Assemblée.

D. Effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Agents des services généraux et catégories apparentées			Services de sécurité	Personnel local le plan local	Adminis- trateurs recrutés sur le plan local	Volontaires des Nations Unies	Total général				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2						Total	Service mobile	Ire - Autres classes	
																Autres classes	Autres classes
Services organiques																	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																	
Effectifs actuels	1	-	-	4	2	-	-	7	1	-	3	-	4	3	-	-	14
Effectifs proposés	1	-	-	4	2	-	-	7	1	-	3	-	4	3	-	-	14
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général aux opérations et à la gestion																	
Effectifs actuels	-	1	-	1	1	-	-	3	-	-	2	-	2	2	-	-	7
Effectifs proposés	-	1	-	1	1	-	-	3	-	-	2	-	2	2	-	-	7
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la gouvernance et à la stabilisation																	
Effectifs actuels	-	1	-	1	1	1	-	4	-	-	2	-	2	2	-	-	8
Effectifs proposés	-	1	-	1	1	1	-	4	-	-	2	-	2	2	-	-	8
Bureau du commandant de la Force																	
Effectifs actuels	-	1	1	-	-	-	-	2	-	-	5	-	5	14	-	-	21
Effectifs proposés	-	1	1	-	-	-	-	2	-	-	5	-	5	14	-	-	21
Bureau du chef des observateurs militaires																	
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	32	-	-	34
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	32	-	-	34
Bureau du chef de la police civile																	
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	10	-	-	12
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	10	-	-	12
Bureau des droits de l'homme																	
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	4	5	2	12	1	1	-	2	2	-	2	18
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	5	8	4	18	1	1	-	2	2	-	2	24
Bureau des affaires politiques																	
Effectifs actuels	-	-	-	1	1	1	3	2	8	3	-	-	3	3	-	-	14
Effectifs proposés	-	-	-	1	1	1	3	2	8	3	-	-	3	3	-	-	14

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux et catégories apparentées				Personnel local le plan local	Volontaires des Nations Unies	Total général		
	SGA					Service mobile					Ire classe		Autres classes					Services de sécurité	Total
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Total	Services de sécurité	Total							
Bureau des politiques et de la planification																			
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	2	-	-	-	-	-	5		
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	2	-	4	-	-	2	-	-	-	-	-	6		
Bureau des affaires civiles																			
Effectifs actuels	-	-	-	1	7	7	2	17	3	-	-	-	-	-	11	-	36		
Effectifs proposés	-	-	-	1	8	8	2	19	3	-	-	-	-	-	11	-	42		
Groupe de la gestion du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion																			
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Effectifs proposés	-	-	-	1	2	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	20	23		
Bureau de l'information																			
Effectifs actuels	-	-	-	1	2	3	2	8	1	-	3	-	-	-	21	-	34		
Effectifs proposés	-	-	-	1	2	3	2	8	1	-	3	-	-	-	28	-	41		
Groupe d'action antimines																			
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2		
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	2		
Total partiel, services organiques																			
Effectifs actuels	1	3	1	4	10	18	22	8	67	9	-	20	-	29	101	-	205		
Effectifs proposés	1	3	1	6	9	23	26	10	79	9	-	20	-	29	108	-	248		
Division de l'administration																			
Bureau du Directeur de l'administration																			
Effectifs actuels	-	-	-	1	1	2	4	-	8	-	1	5	-	6	4	-	18		
Effectifs proposés	-	-	-	1	2	1	7	-	11	-	1	7	-	8	6	-	29		
Section de la coordination de la sécurité																			
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	2	-	3	-	-	-	-	36	36	20	-	63		
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	2	-	3	-	-	-	-	36	36	20	-	63		

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Agents des services généraux et catégories apparentées				Services de sécurité	Personnel local le plan local	Volontaires des Nations Unies	Total général				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total					Service mobile	Ire classe		Autres classes
															Autres classes	Total	
Services administratifs																	
Bureau du Chef des services administratifs																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	1	-	1	-	-	4
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	-	1	-	2	-	-	1	-	1	-	-	4
Section des finances																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	1	4	1	7	1	1	6	-	15	-	2	32
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	1	4	1	7	1	1	6	-	15	-	2	32
Section du personnel																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	1	2	-	4	5	-	-	-	4	-	1	14
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	1	2	-	4	5	-	1	-	7	-	1	18
Section des services médicaux																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	2	-	-	3	-	-	2	-	1	-	-	6
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	2	-	-	3	-	-	2	-	1	-	-	6
Section des services généraux																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	2	1	4	16	-	2	-	12	-	5	39
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	1	2	1	4	16	-	2	-	14	-	7	43
Section des achats																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	3	3	-	7	6	-	2	-	10	-	3	28
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	3	3	-	7	6	-	2	-	10	-	3	28
Section des services d'appui régionaux																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	-	-	1	14	-	2	-	30	-	-	47
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	1	-	-	1	14	-	2	-	30	-	-	47
Service central d'appui intégré																	
Bureau du Chef du Service central d'appui intégré																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	1	1	-	3	1	1	-	-	5	-	-	10
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	1	1	-	3	1	1	-	-	5	-	-	10
Section des bâtiments et des services techniques																	
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	3	-	4	8	-	-	-	116	-	17	145
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	3	-	4	18	18	-	-	-	116	-	17	155

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Agents des services généraux et catégories apparentées				Services de sécurité	Personnel local le plan local	Adminis- trateurs recrutés sur le plan local	Volontaires des Nations Unies	Total général				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile						Autres classes			
															Ire classe	Autres classes		
Section mixte du contrôle des mouvements																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	2	-	-	2	4	-	-	-	4	20	-	12	38
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	1	-	-	2	4	-	-	-	4	20	-	12	38
Section de l'appui aérien																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	1	5	-	7	7	-	1	-	8	67	-	25	107
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	1	5	-	7	7	-	1	-	8	67	-	25	107
Section des approvisionnements																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	1	-	2	5	-	-	-	5	40	-	12	59
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	-	16	-	17	5	-	-	-	5	40	-	17	79
Section des mémorandums d'accord et des marchés																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	3	-	4	7	-	-	-	7	5	-	-	16
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	1	3	-	4	7	-	-	-	7	5	-	-	16
Section des services d'appui électronique																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	2	2	-	5	16	-	1	-	17	34	-	18	74
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	2	2	-	5	27	-	1	-	28	39	-	18	90
Section des transports																		
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	2	2	-	5	14	-	1	-	15	100	-	23	143
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	2	2	-	5	17	-	1	-	18	112	-	26	161
Total, Division de l'administration																		
Effectifs actuels	-	-	-	1	10	23	35	2	71	104	3	23	36	166	484	-	122	843
Effectifs proposés	-	-	1	2	12	19	53	2	89	128	3	26	36	193	508	-	136	926
Total																		
Effectifs actuels	1	3	1	5	20	41	57	10	138	113	3	43	36	195	585	-	130	1 048
Effectifs proposés	1	3	2	8	21	42	79	12	168	137	3	46	36	222	616	-	168	1 174

E. Déploiement du personnel civil

Catégorie de personnel	2001												2002					
	Effectifs autorisés						Chiffres effectifs						Chiffres prévus					
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Personnel international																		
Secrétaire général adjoint	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sous-Secrétaire général	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
D-2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-1	5	4	4	4	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
P-5	20	5	5	5	7	10	13	15	17	19	21	21	21	21	21	21	21	21
P-4	41	16	17	17	20	26	30	34	38	40	42	42	42	42	42	42	42	42
P-3	57	38	41	41	42	49	54	58	62	72	79	79	79	79	79	79	79	79
P-2/P-1	10	16	20	24	25	25	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Total partiel	138	84	92	96	107	123	123	133	143	157	168	168	168	168	168	168	168	168
Agents des services généraux (1re classe)	3	—	—	—	—	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Agents des services généraux (autres classes)	43	45	48	53	56	56	45	46	46	46	46	46	46	46	46	46	46	46
Total partiel	46	45	48	53	56	59	48	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49	49
Service mobile	113	119	120	124	119	119	123	123	137	137	137	137	137	137	137	137	137	137
Service de sécurité	36	7	7	8	10	10	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36
Total partiel	149	126	127	132	129	129	159	159	173	173	173	173	173	173	173	173	173	173
Total, personnel international	333	255	267	281	292	311	330	341	365	379	390	390	390	390	390	390	390	390
Personnel local	585	471	465	455	601	604	614	616	616	616	616	616	616	616	616	616	616	616
Volontaires des Nations Unies	130	107	110	109	109	150	155	164	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168
Total partiel	715	578	575	564	710	754	769	780	784	784	784	784	784	784	784	784	784	784
Total	1 048	833	842	845	1 002	1 065	1 099	1 121	1 149	1 163	1 174	1 174	1 174	1 174	1 174	1 174	1 174	1 174

IX. Autres questions

A. Information

29. Le principal objectif stratégique du programme d'information de la MINUSIL consiste à faire connaître dans tout le pays les efforts déployés par les composantes militaire et civile de la Mission pour faciliter le processus de paix en Sierra Leone et faire mieux comprendre le mandat de la MINUSIL et les activités d'autres organisations internationales qui opèrent dans le pays. À cette fin et compte tenu du déploiement avancé et du contrôle progressif de la Mission des zones tenues par le RUF, les aspects critiques que ces efforts supposent sont la promotion du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, le processus d'établissement de la vérité et de réconciliation, les activités de consolidation de la paix de la MINUSIL et la préparation des élections nationales. Cette stratégie nécessitant une campagne de publicité vigoureuse, il est absolument essentiel que la MINUSIL s'impose comme source d'information fiable sur le processus de paix non seulement auprès du public à l'intérieur de la Sierra Leone mais aussi de l'opinion publique internationale par le biais des médias internationaux, y compris ceux des pays fournisseurs de contingents.

30. Afin de diffuser efficacement l'information au moyen des divers médias, dont la presse locale et internationale, les médias électroniques, les contingents et les observateurs militaires ainsi que de supports non traditionnels comme les crieurs publics, les comédiens et les acteurs, le Bureau de l'information de la MINUSIL a été divisé en cinq groupes opérationnels : a) le Bureau du porte-parole; b) Radio UNAMSIL; c) le Groupe de la presse; d) le Groupe de liaison avec les communautés; et e) le Groupe de vidéo/télévision qui sera créé prochainement.

31. Le Bureau du porte-parole compte un porte-parole civil et un porte-parole militaire qui font conjointement des points de presse deux fois par semaine au nom de la Mission en mettant judicieusement en avant les réalisations de cette dernière à cette occasion; participe aux réunions d'information hebdomadaires du personnel civil et militaire de la MINUSIL ainsi que d'autres organismes des Nations Unies; prépare et organise des visites à l'intention des journalistes; réagit rapidement et énergiquement lorsque les médias diffusent des informations négatives ou inexactes; et participe périodiquement à des émissions de radio et de télévision locales. Radio UNAMSIL diffuse ses émissions en modulation de fréquence et sur ondes courtes. Étant donné la topographie montagneuse du pays, des émetteurs supplémentaires doivent être installés pour atteindre les zones devenues récemment accessibles. Le Groupe de la presse met en oeuvre la stratégie d'information de la Mission en produisant et en diffusant des bandes dessinées contenant des messages pacifiques, en produisant et en diffusant des brochures sur le mandat de la MINUSIL, ses activités et le cessez-le-feu, en communiquant des photographies aux médias locaux et internationaux, en établissant un bulletin contenant davantage d'informations positives sur les opérations sur le terrain et en élaborant et en distribuant rapidement des avis aux médias et des communiqués de presse. Le Groupe de la liaison avec les communautés se sert quant à lui des moyens de communication locaux (comédiens, acteurs et crieurs publics) pour diffuser les messages de la MINUSIL; assure la diffusion des publications du Groupe de la presse auprès des populations locales; participe à la formation de formateurs dans le domaine de l'éducation pour la paix; organise des rencontres périodiques avec divers groupes de la société civile –

chauffeurs, marchandes, syndicats, enseignants, agents de santé et hommes de loi, etc. – portant sur le mandat et les opérations de la MINUSIL ainsi que la manière dont elle est perçue par les Sierra-Léonais; et organise des manifestations publiques telles que la Marche des femmes et le Concert de la paix de Makeni en 2001 en vue de mobiliser la société civile en faveur des objectifs de consolidation de la paix de la MINUSIL.

32. L'expérience a montré que la coopération avec les organes de diffusion locaux et les fournisseurs de ressources se heurte à divers facteurs, dont des difficultés budgétaires, le temps et les installations dont dispose l'Organisation des Nations Unies et l'état de l'infrastructure locale et la portée des nouvelles diffusées par les médias. En outre, même lorsqu'un accès suffisant et approprié aux médias locaux est assuré, des activités de diffusion soutenues demeurent néanmoins nécessaires. En outre, les accords conclus avec les médias locaux n'offrent pas à l'Organisation des Nations Unies suffisamment la possibilité, dans les cas où cela se justifie, de s'imposer comme source d'information crédible et digne de foi dans un environnement instable. À l'instar des missions des Nations Unies en République centrafricaine et au Cambodge, une vaste campagne d'information, notamment une capacité de diffusion des Nations Unies, est nécessaire pour contribuer à établir la crédibilité de la MINUSIL en Sierra Leone.

33. La mission d'évaluation des Nations Unies et les spécialistes des médias de la MINUSIL ont déterminé qu'il était possible de coopérer avec les organes de radiodiffusion et autres médias locaux. Toutefois, le Bureau de l'information de la MINUSIL a aussi affaire à une population largement analphabète et à des médias locaux inexpérimentés, insuffisants et de qualité généralement médiocre. Qui plus est l'infrastructure des communications est déficiente sinon inexistante en dehors de la capitale et de deux villes de province. En outre, les troubles civils ont laissé la moitié du pays occupé par des forces rebelles. Il n'a pas été jugé possible ni opportun que la MINUSIL fasse appel aux moyens existants ou aux capacités locales pour la diffusion d'informations à l'échelon national. Qui plus est, l'infrastructure des communications est déficiente sinon inexistante en dehors de la capitale et de deux villes de province. En outre, les troubles civils ont laissé la moitié du pays occupé par des forces rebelles. Il n'a pas été jugé possible ni opportun que la MINUSIL fasse appel aux moyens existants ou aux capacités locales pour la diffusion d'informations à l'échelon national. Qui plus est, le processus de paix traverse de nouveau une phase critique nécessitant une diffusion rapide et générale d'information sur les accords intervenus et sur l'évolution de la situation concernant le désarmement, l'extension de l'administration du Gouvernement et d'autres questions. Le recours aux moyens d'information locaux pour diffuser cette information pourrait compromettre le succès du programme sur le terrain, voire faire reculer le processus de paix.

34. Radio UNAMSIL était censée donner à la Mission un moyen de communiquer avec la population sierra-léonaise, en dehors de tout parti ou affiliation, sans avoir à se heurter à des contraintes externes concernant le contenu de l'information et en disposant de ressources et moyens suffisants. Outre les communiqués et messages officiels du Représentant spécial, Radio UNAMSIL diffuse des émissions sur l'actualité en général, ainsi que sur le soutien apporté par la MINUSIL au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et sur les activités des composantes militaire et civile, de la police civile de la MINUSIL, et dans le domaine des droits de l'homme ainsi que des magazines diffusant des informations

de caractère général. Une liaison a été établie avec la Radio des Nations Unies à New York pour diffuser des nouvelles en direct à partir du Siège. Radio UNAMSIL devrait jouer un rôle important dans les efforts entrepris par la MINUSIL pour faciliter le processus électoral. Elle offre aussi du temps d'antenne aux organismes, programmes et fonds des Nations Unies opérant en Sierra Leone.

35. Par ailleurs, la stratégie d'information de la MINUSIL comporte un important élément de vulgarisation dans les médias locaux. Celui-ci consiste à produire et à placer dans les médias locaux des annonces et des messages d'intérêt public dans les langues locales et en anglais, à assurer la participation de hauts responsables de la Mission à des émissions de radio et de télévisions locales; à créer une émission intitulée « UNAMSIL News » pour la télévision locale; à organiser des visites de patrouilles et de secteurs de la MINUSIL à l'intention de journalistes; à mettre en place des programmes de formation de journalistes en coopération avec l'Association sierra-léonaise de journalistes et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); et à tenir des réunions de stratégies avec des rédacteurs de journaux et des journalistes pour expliquer et préciser la position de la MINUSIL à l'égard des principales questions et pour corriger toute information erronée publiée sur la Mission.

B. Désarmement, démobilisation et réinsertion

36. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son neuvième rapport au Conseil de sécurité sur la MINUSIL (S/2001/228) et conformément à un plan opérationnel conjoint entre la MINUSIL, la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, les principaux donateurs et la Banque mondiale, la MINUSIL devrait assurer la sécurité sur les sites de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; accueillir, contrôler et enregistrer les ex-combattants; ramasser et désamorcer les armes et les munitions, notamment au moyen de dispositifs de destruction mobiles; transporter les ex-combattants des centres d'accueil aux centres de démobilisation; et transporter, stocker et détruire les armes ramassées. En outre, la MINUSIL a fourni un soutien en matière de gestion et de coordination dans les sites de démobilisation.

37. En outre, en raison de l'éloignement des zones précédemment tenues par le RUF et de leur difficulté d'accès, la MINUSIL a facilité le transport de personnel et de matériel de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans les centres de démobilisation situés dans ces zones. En outre, elle a joué un rôle de premier plan dans les négociations avec les factions concernant la libération d'enfants associés aux forces combattantes, y compris les mères enfants et les enfants victimes de sévices sexuels. À cet égard, la MINUSIL assure la sécurité et le transport par avion, le cas échéant, ainsi que par la route des enfants ex-combattants dans les centres de soins provisoires.

38. Depuis la reprise le 18 mai 2001 du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, suspendu en raison des hostilités qui avaient éclaté en mai 2000, 18 944 combattants au total avaient été désarmés au 1er octobre 2001 sur un nombre estimatif de 28 000 combattants. En outre, 7 391 armes et 835 148 pièces de munitions diverses avaient été ramassées.

C. Non-renouvellement du contrat de services de soutien logistique

39. Le contrat de services de soutien logistique conclu avec DynCorp est venu automatiquement à expiration le 21 novembre 2000 lorsque la période couverte par ledit contrat a pris fin. Le Comité des marchés au Siège a décidé de ne pas renouveler ce contrat dès le 15 août 2000, date à laquelle une dernière prorogation avait été accordée à DynCorp. Après avoir soigneusement examiné le dossier, la Mission est parvenue à la conclusion que le contrat de DynCorp ne devait pas être renouvelé car cette entreprise omettait systématiquement d'honorer ses engagements contractuels, ne remédiait jamais aux graves lacunes signalées et ne disposait pas du personnel requis pour accomplir les tâches définies dans le contrat. Lorsqu'il est apparu que DynCorp n'avait pas fourni les services convenus selon les modalités spécifiées dans le contrat, la Mission a entrepris un examen des services fournis par DynCorp et de ceux qu'elle pourrait elle-même assurer. Il est ressorti de cet examen que la Mission disposait des ressources humaines et de la capacité matérielle de fournir les services requis plus efficacement et à un moindre coût.

40. En ce qui concerne les dépenses afférentes au recrutement et à la gestion d'un effectif local important, la Mission a recruté 210 agents locaux alors que DynCorp avait recruté 675 agents nationaux. Le recrutement de la Mission était fondé sur une évaluation réaliste du personnel nécessaire pour s'acquitter des fonctions précédemment accomplies par le personnel dont les services avaient été retenus dans le cadre du contrat avec DynCorp. Quant aux incidences du non-renouvellement du contrat de DynCorp sur le budget et la gestion, il convient de noter qu'au total, 53 agents expatriés et 675 agents locaux avaient été recrutés par DynCorp. En effectifs complets, le coût mensuel du personnel expatrié s'élevait à 181 630,04 dollars et celui du personnel national à 158 629,26 dollars. Les dépenses mensuelles d'administration et de gestion étaient en moyenne de 69 271,11 dollars. Pour DynCorp, le montant total des dépenses mensuelles de personnel (effectifs complets) se chiffrait à 409 530,41 dollars et se décomposait comme suit : personnel expatrié (181 630,04 dollars), personnel national (158 629,26 dollars) et dépenses d'administration et de gestion (69 271,11 dollars). La MINUSIL a recruté sept agents internationaux et 210 agents locaux pour accomplir les fonctions précédemment confiées à DynCorp. Les dépenses mensuelles au titre du personnel national (personnel local recruté dans le cadre de contrats de louage de services) se montaient en moyenne à 24 439,80 dollars et le coût mensuel du personnel international (traitements et indemnités des fonctionnaires relevant de la série 300) s'élevaient en moyenne à 59 469,27 dollars. Le montant total des dépenses mensuelles de personnel encourues par la Mission étaient de 83 909,07 dollars. Le montant total des économies pour l'Organisation était donc de 325 621,34 dollars par mois (soit 3 907 456,08 dollars par an).

41. Les sept agents internationaux supplémentaires recrutés par la Mission sont deux administrateurs de la classe P-3 à la Section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques, deux agents du Service mobile à la Section des transports et des services techniques, deux agents du Service mobile à la Section des transports et trois agents du Service mobile à la Section de l'appui aérien. Les 210 agents locaux recrutés par la Mission sont répartis comme suit : 36 à la Section des transports, 3 à la Section des achats, 20 à la Section des approvisionnements, 84 à la Section de l'appui à la gestion des bâtiments et des services techniques, 10 à la Section mixte du contrôle des mouvements et 57 à la Section de l'appui aérien.

D. Poste de commandant adjoint de la Force

42. La décision du Secrétaire général de créer le poste de commandant adjoint de la Force (D-2) est fondée sur les conclusions de la mission d'évaluation entreprise pour passer en revue les opérations de la MINUSIL à la suite des événements survenus en mai 2000.

43. La mission d'évaluation a fait observer que le fonctionnement du quartier général de la Force laissait à désirer, en particulier dans les domaines de la planification stratégique et de la coordination de l'information entre les diverses unités. La composante militaire était considérée comme un élément indispensable des opérations et, pour relever les défis auxquels elle devait faire face, l'efficacité et la capacité de la MINUSIL devait être renforcée.

44. En conséquence, on a estimé qu'un tel poste était indispensable non seulement pour assurer un commandement et un contrôle sensiblement améliorés et renforcés du quartier général de la Force mais qu'il permettrait aussi de renforcer le commandement et le contrôle de la Force par l'ONU. Cette structure de commandement, qui était en place depuis novembre 2000, a fait ses preuves et déjà permis de surmonter bon nombre des difficultés auxquelles la Mission s'était heurtée dans le passé.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépense	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1999- 30 juin 2000	1er juillet 2000- 30 juin 2001	1er juillet 2001-30 juin 2002	
	Dépenses ^a	Montant réparti ^b	Montant estimatif Total ^c	Montant estimatif- dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	10 505,7	13 973,3	14 232,4	–
2. Contingents	73 960,4	224 829,2	307 272,2	1 100,0
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	28 178,1	63 678,8	86 251,1	–
b) Soutien logistique autonome	18 603,1	52 642,3	83 340,3	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	806,9	4 464,0	6 857,9	–
Total partiel, rubrique 3	47 588,1	120 785,1	176 449,3	–
Total, catégorie I	132 054,2	359 587,6	497 953,9	1 100,0
II. Personnel civil				
1. Police civile	462,0	2 452,5	3 062,3	–
2. Personnel international et personnel local	12 320,5	33 529,5	46 779,4	–
3. Volontaires des Nations Unies	1 392,4	3 558,8	6 311,5	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	6,4	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	14 181,3	39 540,8	56 153,2	–
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	6 110,0	18 070,9	27 017,4	15 911,7
2. Remise en état des infrastructures	207,9	2 385,0	2 426,5	1 322,5
3. Transports	15 042,8	14 225,1	17 666,2	5 105,1
4. Opérations aériennes	21 226,2	56 891,2	75 778,1	933,0
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	8 516,4	5 433,2	8 952,0	4 764,7
7. Matériel divers	5 428,0	15 453,5	12 165,8	11 288,7
8. Fournitures et services	5 892,6	14 637,6	13 199,0	–

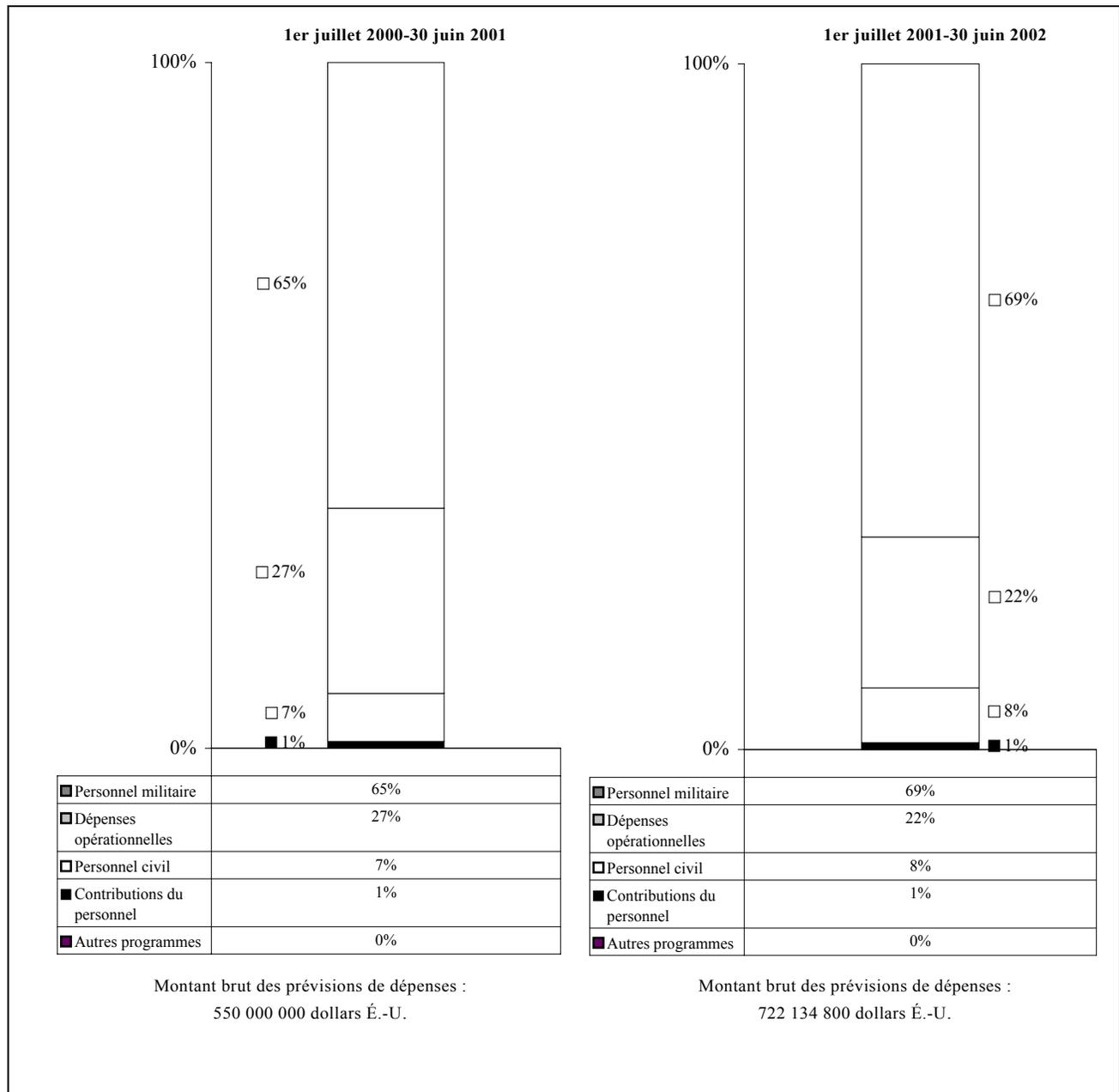
Catégorie de dépense	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1999- 30 juin 2000	1er juillet 2000- 30 juin 2001	1er juillet 2001-30 juin 2002	
	Dépenses ^a	Montant réparti ^b	Montant estimatif Total ^c	Montant estimatif – dépenses non renouvelables
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	50 846,9	18 667,0	3 850,0	–
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	2 432,7	1 170,0	450,0	–
Total partiel, rubrique 9	53 279,6	19 837,0	4 300,0	–
Total, catégorie III	115 703,5	146 933,5	161 505,0	39 325,7
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	2,1	457,4	455,1	134,6
3. Programmes de formation	94,1	193,1	227,6	–
4. Programmes de déminage	–	6,0	6,0	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	31,6	197,6	138,0
Total, catégorie IV	96,2	688,1	886,3	272,6
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	1 303,0	3 250,0	5 636,4	–
Montant brut, catégories I à VII	263 338,2	550 000,0	722 134,8	40 698,3
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(1 303,0)	(3 250,0)	(5 636,4)	–
Montant net, catégories I à VIII	262 035,2	546 750,0	716 498,4	40 698,3
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 550,0	2 025,2	1 350,1	–
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–	–
Total	264 888,2	552 025,2	723 484,9	40 698,3

^a Telles qu'elles figurent à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/55/853).

^b Sur la base des crédits ouverts conformément aux résolutions 55/241 B et 55/251 A de l'Assemblée générale. Exclut les 23 931 281 dollars bruts (20 250 873 dollars nets) destinés au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et les 3 741 370 dollars bruts (3 328 988 dollars nets) destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

^c Ne comprend ni les 16 634 763 dollars bruts (14 598 640 dollars nets) destinés au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ni les 1 737 712 dollars bruts (1 560 456 dollars nets) destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

B. Répartition des ressources (montant brut) par grande catégorie^a



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

C. Renseignements complémentaires

Personnel militaire

Montant réparti : 359 587 600 dollars; prévisions de dépenses : 497 953 900 dollars; écart : 138 366 300 dollars

1. Le montant estimatif de 497 953 900 dollars demandé à ce titre est calculé sur la base du déploiement échelonné de la composante militaire autorisée dans le cadre de la Mission consistant en 17 500 personnes, dont 260 observateurs militaires, au cours de l'exercice financier 2001-2002. Ce montant comprend les dépenses au titre des observateurs militaires (14 232 400 dollars) et des contingents (307 272 200 dollars) ainsi que les autres dépenses afférentes au personnel militaire (176 449 300 dollars).

Observateurs militaires

2. Le montant de 14 232 400 dollars inscrit à cette rubrique concerne le déploiement échelonné de 260 observateurs militaires et représente au total 89 715 jours/homme. Il comprend l'indemnité de subsistance (missions) : (12 433 000 dollars), les frais de voyage (1 747 600 dollars) et l'indemnité d'habillement et d'équipement (51 800 dollars), tient compte d'un facteur de retard de déploiement de 5 % au titre de l'allocation de subsistance (missions) et se base sur le nombre effectif d'observateurs militaires déployés pour les mois de juillet à septembre 2001 ainsi que l'indique le tableau 1 ci-après :

Tableau 1

Déploiement des observateurs militaires

2001						2002					
Nombre effectif			Nombre prévu			Nombre prévu					
Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
254	253	258	260	260	260	260	260	260	260	260	260

Contingents

3. Le montant de 307 272 200 dollars inscrit à cette rubrique concerne le déploiement échelonné de 17 240 hommes et se fonde sur les contingents effectivement déployés pour les mois de juillet à septembre 2001, ainsi que l'indique le tableau 2 ci-dessous. Ce montant comprend les remboursements aux gouvernements aux taux standard (211 400 400 dollars), la détente et les loisirs (2 309 700 dollars), les rations (38 164 300 dollars), l'indemnité journalière (7 860 500 dollars), le déploiement, la relève et le rapatriement (31 440 000 dollars), et l'indemnité d'habillement, d'équipement et de munitions (14 394 100 dollars). En outre, le montant de 1 703 200 dollars demandé au titre de l'indemnité de subsistance (missions) des 115 officiers d'état-major du quartier général tient compte du fait que cette indemnité, payée aux officiers à la place des repas et du logement, a été supprimée le 1er octobre 2001 et qu'une indemnité journalière de repas leur a été accordée pour la période allant d'octobre à décembre 2001, en

attendant que la procédure d'appel d'offres concernant les services de restauration des officiers aboutisse.

4. Les montants requis pour rembourser les pays fournissant des contingents de leurs dépenses ont été calculés sur la base des nouveaux taux standard approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 et tiennent compte des deux augmentations consécutives de 2 %, chacune ayant pris effet le 1er juillet 2001 et 1er janvier 2002, à titre provisoire et selon les besoins, respectivement. Ces taux et tous les autres taux de calcul des coûts afférents aux contingents sont présentés à l'annexe II du présent rapport. En outre, les montants requis au titre des rations journalières ne comprennent pas la fourniture d'eau en bouteille, la Mission ayant opté pour des systèmes de purification permettant à la Mission de disposer d'eau potable.

Tableau 2
Déploiement du personnel des contingents

2001						2002					
Nombre effectif			Nombre prévu			Nombre prévu					
Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
14 184	16 297	16 313	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

a) Matériel appartenant aux contingents

5. Le montant de 86 251 100 dollars demandé à ce titre devrait permettre de rembourser les pays fournissant des contingents du gros matériel fourni aux troupes qu'ils ont affectées à la MINUSIL. Il se fonde sur les mémorandums d'accord déjà conclus avec les pays fournissant des contingents et sur les négociations en cours avec les pays pressentis pour ce faire. Les montants estimatifs pour l'exercice financier 2001-2002 ont été calculés sur la base des nouveaux taux standard de remboursement des contrats de location avec services approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 sur les recommandations du Groupe de travail du suivi de la phase V sur la réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents. Il comprend le coût du matériel et des services fournis par l'ONU pour ce qui est d'un poste de commandement de secteur et des installations médicales de niveau II s'agissant de l'un des pays fournissant des contingents. En outre, le montant demandé doit permettre de peindre le matériel appartenant aux contingents aux couleurs de l'ONU; il comprend aussi le coût estimatif des munitions utilisées à des fins opérationnelles.

b) Soutien logistique autonome

6. Le montant de 83 340 300 dollars inscrit à cette rubrique devrait permettre de rembourser les pays ayant fourni des contingents à la MINUSIL et se fonde sur les nouveaux taux standard approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274. Il comprend la fourniture par l'Organisation des Nations Unies de soutien logistique autonome pour ce qui est d'un poste de commandement de secteur et

d'installations médicales de niveau II s'agissant de l'un des pays fournissant des contingents.

c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

7. Le montant demandé de 6 857 900 dollars demandé devrait permettre de rembourser les gouvernements des indemnités qu'ils devront payer en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie résultant de l'affectation de contingents et de forces de police civile nationaux à la MINUSIL et se fonde sur un versement moyen de 40 000 dollars, représentant 1% de la force mensuelle du personnel militaire et des conseillers de la police civile.

Personnel civil

Montant réparti : 39 540 800 dollars; prévisions de dépenses : 56 153 200 dollars; écart : 16 612 400 dollars

8. Le montant inscrit à cette rubrique pour l'exercice financier 2001-2002, soit 56 153 200 dollars, est calculé sur la base du déploiement échelonné du personnel civil proposé – 1 174 personnes conformément à la section VIII.D du présent rapport – ainsi que de 60 conseillers de la police civile. Ce montant couvre les dépenses prévues au titre de la police civile (3 062 300 dollars), du personnel international et du personnel local (46 779 400 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (6 311 500 dollars).

Police civile

9. Le montant de 3 062 300 dollars demandé à ce titre couvre les dépenses prévues au titre des 60 conseillers de la police civile : indemnité de subsistance (missions) (2 721 200 dollars), frais de voyage (329 800 dollars) et indemnité d'habillement et d'équipement (11 300 dollars). Il est calculé sur la base du déploiement des conseillers de la police civile tel qu'indiqué au tableau 3 ci-après, notamment les conseillers effectivement déployés de juillet à septembre 2001, et tient compte d'un facteur de retard de déploiement de 5% au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

Tableau 3

Déploiement des conseillers de la police civile

2001						2002					
Nombre effectif			Nombre prévu			Nombre prévu					
Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
37	47	55	60	60	60	60	60	60	60	60	60

Personnel international et personnel local

10. Le montant de 46 779 400 dollars demandé à cette rubrique devrait permettre de déployer de manière échelonnée 1 006 personnes dont 390 recrutées sur le plan international (168 administrateurs, 49 agents des services généraux, 137 agents du Service mobile et 36 membres du Service de sécurité) et 616 recrutées sur le plan

local (voir le calendrier figurant à la section VIII.E du présent rapport). Cela représente pour l'exercice financier 2001-2002 un accroissement des effectifs civils de 88 personnes (57 recrutées sur le plan international et 31 sur le plan local) par rapport au tableau établi pour la période se terminant le 30 juin 2001.

11. Les montants estimatifs demandés au titre du personnel recruté sur le plan international ont été calculés sur la base des traitements standard pour New York en ce qui concerne 30 % des postes internationaux et sur celle du barème des traitements applicables aux contrats de durée limitée en ce qui concerne les 70 % restants. Le montant prévu au titre des dépenses communes de personnel fait apparaître une réduction de 50 % liée au fait que le coût du personnel engagé spécialement pour la Mission est moindre. Les traitements et dépenses communes ayant trait au personnel local se fondent sur le barème des traitements en vigueur dans la zone de la mission (voir annexe II.A au présent rapport). Les montants demandés au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et de l'indemnité de subsistance (missions) en ce qui concerne le personnel international et le personnel local tiennent également compte d'un taux de vacance de postes de 10 %. Les chiffres indiqués comprennent par ailleurs la prime de risque, ainsi que le coût des heures supplémentaires du personnel recruté sur le plan local.

12. Le montant de 671 900 dollars demandé au titre des voyages officiels entre le lieu de la Mission et le Siège à New York concerne les déplacements du personnel de haut niveau motivés par des consultations politiques et militaires et vers les pays fournissant des contingents dans le cadre de l'inspection et du transport du matériel appartenant aux contingents vers la zone de la Mission. Il est également prévu de payer les frais de voyage du personnel du Siège au titre de l'appui administratif et technique fourni à la Mission et ceux des commissaires aux comptes du Bureau des services de contrôle interne et du personnel de la Mission dans les pays de la région. Voir l'annexe II.A pour plus de détails.

Volontaires des Nations Unies

13. Selon le mémorandum d'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies, un montant de 6 311 500 dollars est prévu à cette rubrique pour financer 168 postes de Volontaire des Nations Unies, soit une durée totale de 1 744 mois de travail, selon le calendrier de déploiement figurant à la section VIII.E.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 146 933 500 dollars; prévisions de dépenses : 161 505 000 dollars; écart : 14 571 500 dollars

14. Les prévisions de dépenses (161 505 000 dollars) couvrent les rubriques Locaux/hébergement (27 017 400 dollars), Remise en état des infrastructures (2 426 500 dollars), Transports (17 666 200 dollars), Opérations aériennes (75 778 100 dollars), Transmissions (8 952 000 dollars), Matériel divers (12 165 800 dollars), Fournitures et services (13 199 000 dollars) et Fret aérien et de surface (4 300 000 dollars). Comme l'explique l'annexe II.C, ces prévisions comprennent 39 325 700 dollars de dépenses non renouvelables liées à l'acquisition de divers matériels de complément ou de substitution nécessaires au fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2001-2002.

Locaux/hébergement

15. Le montant de 27 017 400 dollars prévu sous cette rubrique correspond à la location du siège de la Mission, aux frais d'entreposage des fournitures et du matériel de transmissions et de traitement électronique des données, aux dépenses des ateliers de réparation automobile, de l'un des cinq postes de commandement de secteur de la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général, des installations des observateurs militaires et conseillers de police civile, ainsi que la location des bureaux de la Mission à Conakry (1 414 700 dollars). Il couvre la rénovation des installations de la Mission (248 900 dollars), l'achat de produits d'entretien (301 200 dollars) et de services (279 600 dollars), ainsi que l'acquisition et l'érection de bâtiments préfabriqués (bureaux, cuisines, ateliers, entrepôts sanitaires) (15 911 700 dollars). Sont également prévues certaines fournitures de base, comme le carburant des groupes électrogènes, et l'eau et l'électricité achetées aux entreprises nationales de distribution (8 861 300 dollars).

Remise en état des infrastructures

16. Le montant de 2 426 500 dollars permettra de financer les travaux d'aménagement de l'aéroport, des pistes et des héliports des postes de commandement de secteur et des bataillons (454 000 dollars), des routes et des systèmes d'évacuation des eaux dans toute la zone de la Mission (650 000 dollars) et, comme l'indique l'annexe II.C, l'acquisition de sept ponts modulaires et de deux ponceaux de franchissement de bois (1 322 500 dollars).

Transports

17. La composante civile de la Mission étant renforcée, le montant de 17 666 200 dollars prévu correspond à l'achat de 71 véhicules (4 611 100 dollars), comme l'explique l'annexe II.C du présent rapport, qui devraient porter le parc de la Mission à 800 véhicules. Sont également couverts la location d'engins de chantier – grues, chariots de manutention, etc. – (60 000 dollars); l'achat de matériel d'atelier, y compris les dispositifs de suivi des mouvements de véhicules (493 400 dollars); les pièces détachées et l'entretien des véhicules de l'ONU (3 125 700 dollars); les carburants et les lubrifiants nécessaires aux 800 véhicules de l'ONU et aux 2 745 véhicules des contingents (8 822 500 dollars); ainsi que les primes d'assurance en responsabilité civile, y compris l'assurance mondiale des véhicules de l'ONU et des contingents (552 900 dollars). Parmi les 71 véhicules à acheter, il y a 23 utilitaires à 4 roues motrices, à raison d'une unité pour 2,5 fonctionnaires internationaux et d'une unité pour 4,5 Volontaires.

Opérations aériennes

18. Pour permettre à la Mission de réaliser son plan d'opérations et de faire face aux déficiences du réseau routier et aux conditions climatiques qui règnent dans le pays, les transports aériens sont souvent utilisés pour les hommes et le matériel dans toute la zone. Il faut donc prévoir le déploiement de 29 hélicoptères, dont 12 commerciaux et 17 militaires couverts par des lettres d'attribution, ainsi que trois avions, à savoir :

a) Quatre hélicoptères lourds (MI-26), 4 hélicoptères utilitaires moyens (2 MI-8 et 6 MI-8MTV), 3 hélicoptères légers (Bell-206), 7 hélicoptères militaires

moyens (3 Pumas et 4 MI-8MT) et 7 hélicoptères militaires armés (4 MI-24 et 3 Cobras);

b) Un avion d'affaires à réaction et deux avions de transport lourds (IL-76) prêtés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

19. Les dépenses liées aux locations de courte et de longue durée, à la mise en place et au retrait des aéronefs, à la remise en peinture des appareils et à l'assurance au tiers sont estimées par projection des taux des contrats de location et lettres d'attribution actuels, par évaluation de la consommation de carburants et de l'exploitation des avions en dehors de la zone de la Mission – aux fins essentiellement de faire venir des marchandises de la Base logistique de Brindisi. Des renseignements détaillés sur tous ces objets de dépenses sont fournis à l'annexe II.A.

20. Un montant de 75 778 100 dollars est prévu à cette rubrique pour financer les frais d'exploitation des hélicoptères (64 911 200 dollars) et des avions (8 635 700 dollars), verser une indemnité de subsistance aux équipages (300 000 dollars) et couvrir certaines autres dépenses propres aux opérations aériennes (1 931 200 dollars).

Transmissions

21. La composante civile de la Mission ayant été renforcée, il est prévu d'acquérir du matériel de complément ou de substitution pour les transmissions, les ateliers et les essais, comme l'indique en détail l'annexe II.C. Cela devrait améliorer la qualité et la capacité des moyens de transmissions de la Mission, au siège administratif et militaire de celle-ci, aux postes de commandement de secteur, sur le terrain ainsi qu'au Siège de l'ONU à New York.

22. Le montant de 8 952 000 dollars demandé à cette rubrique correspond à l'achat de matériel de transmissions (4 464 800 dollars), de réparation et d'essai (299 900 dollars) et de pièces détachées et de fournitures (2 214 500 dollars), ainsi qu'aux redevances (1 972 800 dollars) pour l'utilisation du transpondeur, d'INMARSAT (55 terminaux mini M, 11 terminaux « M4 » et 11 terminaux mini Mobiles, du téléphone et de la valise diplomatique, aux frais de port et aux lignes terrestres de Brindisi.

Matériels divers

23. Un montant de 12 165 800 dollars est prévu à ce titre pour l'achat, à titre de complément ou de remplacement, de mobilier de bureau (36 800 dollars), de matériel de bureau (37 500 dollars), de matériel informatique (2 114 100 dollars), de groupes électrogènes (7 269 300 dollars), d'appareils d'observation (4 600 dollars), de citernes à carburants avec leurs appareils de mesure (287 500 dollars), de citernes à eau et de fosses septiques (161 000 dollars), de matériel médical et dentaire (57 500 dollars), de fournitures pour l'hébergement (20 700 dollars), de réfrigérateurs (5 200 dollars), de pièces diverses (30 200 dollars) et de matériel d'épuration de l'eau (1 264 400 dollars).

24. Pour ce qui est des groupes électrogènes à acheter et mettre en service, le montant prévu comprend un crédit de 4 411 565 dollars, ouvert en 2000/01 pour acheter 195 groupes, ce qui n'avait pu se faire car il avait été impossible de conclure

un contrat-cadre. Sont également prévus 877 100 dollars pour les pièces détachées et le matériel d'atelier et d'entretien – besoins évalués à 7,5 % du parc informatique actuel – qui s'ajoutent aux 18 000 dollars par mois prévus pour l'entretien des groupes électrogènes.

Fournitures et services

25. Le montant demandé à cette rubrique (13 199 000 dollars) couvre diverses fournitures (6 158 600 dollars) et des services divers (7 040 400 dollars) liés au déploiement avancé de la Mission et à l'élargissement de ses opérations qui s'ensuit. Il s'agit de services contractuels d'appui technique pour les transmissions et l'informatique, de main-d'oeuvre occasionnelle, de services de photocopie et de l'assainissement, de l'enlèvement des ordures et du nettoyage. Les services de la sécurité du siège de la Mission, des héliports, ateliers, entrepôts et camps de transit et de la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général sont assurés sous le couvert d'arrangements contractuels. Parmi les autres services divers, il y a les frais de banque, de transport, de courrier militaire et l'assurance des espèces numéraires pendant leur convoyage. Le montant prévu pour l'assainissement et le nettoyage vise les besoins d'un poste de commandement de secteur et l'antenne médicale de niveau II fournie par un contingent.

Fret aérien, fret de surface

26. Le montant de 4 300 000 dollars prévu à cette rubrique représente les frais de transport du matériel appartenant aux contingents (3 850 000 dollars) pour sa mise en place ou son retrait au Pakistan et au Népal, et les frais de manutention et les services commerciaux de transport (450 000 dollars).

Autres programmes

Montant réparti : 688 100 dollars; prévisions de dépenses : 886 300 dollars; écart : 198 200 dollars

27. Le crédit de 886 300 dollars inscrit à cette rubrique vise à financer les programmes d'information (455 100 dollars), de formation (227 600 dollars), de déminage (6 000 dollars) et d'aide au désarmement et à la démobilisation (197 600 dollars).

Programmes d'information

28. Les programmes d'information jouent un rôle décisif dans le travail de la Mission, surtout depuis que son plan opérationnel a été modifié et qu'elle s'est déployée dans les régions orientales du pays. Le crédit de 455 100 dollars prévu correspond à l'achat du matériel technique, détaillé à l'annexe II.C (134 600 dollars), de fournitures – bandes magnétiques audio et vidéo, pellicules photographiques – et d'accessoires divers (45 000 dollars), ainsi qu'à des services contractuels pour la composition et l'impression de brochures, affiches, dépliants et documents promotionnels, et du magazine de la Mission, les émissions de radio et la traduction (229 500 dollars) et aux coûts de production (46 000 dollars).

Programmes de formation

29. Comme l'indique en détail l'annexe II.A, le montant de 227 600 dollars couvre les frais de voyage du personnel de la Mission qui va, à la Base logistique de Brindisi, suivre une formation à la gestion des fournitures, la passation des marchés, les transmissions, l'informatique, les opérations aériennes, les transports, la sécurité, les finances et l'ingénierie (202 500 dollars), ainsi que les frais administratifs liés à la formation du personnel chargé des transmissions et du traitement électronique des données (25 100 dollars).

Programmes de déminage

30. Le crédit de 6 000 dollars prévu à cette rubrique servira à l'achat de fournitures diverses pour l'action antimines.

Aide au désarmement et à la démobilisation

31. Un montant de 197 600 dollars est demandé à ce titre pour procéder à la destruction des armes; il s'agit d'acheter des conteneurs pour les armes (138 000 dollars), des fournitures diverses (9 600 dollars) et certains services (50 000 dollars).

Contributions du personnel

Montant réparti : 3 250 000 dollars; prévisions de dépenses : 5 636 400 dollars; écart : 2 386 400 dollars

32. Le montant demandé à cette rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel. Il a été calculé sur la base du calendrier de déploiement révisé figurant à la section VIII.E du présent rapport, qui prévoit le déploiement de 390 fonctionnaires internationaux et de 616 personnes recrutées sur le plan local.

Recettes provenant des contributions du personnel

Montant réparti : (3 250 000 dollars); prévisions : (5 636 400 dollars); écart : (2 386 400 dollars)

33. Le montant correspondant aux contributions du personnel figurant au paragraphe ci-dessus a été inscrit parmi les recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUSIL.

Annexe II

Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la Mission

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
1. Indemnités de subsistance (missions)								
Hôtel Cape Sierra	171	–	^a	171	–	–	Taux établis. Concerne 10 % des observateurs militaires, des conseillers de la police civile et du personnel international.	
Ailleurs	135	–	^a	135	–	–	Taux établis.	
2. Frais de voyage								
Observateurs militaires	2 700	–	^a	3 400	–	–	Sur la base de l'expérience.	
Police civile	2 700	–	^a	3 400	–	–	<i>Idem.</i>	
Contingents								
Déploiement	943	–	^a	943	–	–	<i>Idem.</i>	
Relève	1 244	–	^a	1 244	–	–	<i>Idem.</i>	
3. Personnel militaire								
Observateurs militaires	254	260	^a	–	–	–	Sur la base de l'effectif autorisé.	
Infanterie	10 877	13 585	^a	–	–	–	Sur la base de l'effectif autorisé, y compris 115 officiers d'état-major.	
Soutien logistique	1 863	3 655	^a	–	–	–	Y compris les unités médicales et d'hélicoptères des bataillons logistiques, du génie et de transmissions, l'escadron d'aviation et la compagnie de police militaire.	
4. Remboursements aux gouvernements au titre des contingents								
a) Solde et indemnités	988	–	1 008	–	–	–	Sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale avec effet au 1er juillet 2001.	
	1 008	–	1 028	–	–	–	Sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale avec effet au 1er juillet 2002.	
b) Indemnités de spécialistes	291	–	297	–	–	–	Sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale avec effet au 1er juillet 2001.	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
	297	–	303	–	–	–	Sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale avec effet au 1er juillet 2002.	
Infanterie	10 %	–	–	–	10 %	–	Applicable à 10 % des effectifs.	
Soutien logistique	25 %	–	–	–	25 %	–	Applicable à 25 % des effectifs.	
5. Indemnité d'habillement et d'équipement								
Observateurs militaires	200	–	200	–	–	200	Taux standard.	
Police civile	200	–	200	–	–	200	<i>Idem.</i>	
Contingents	70	–	71	–	–	–	Taux approuvé par l'Assemblée générale pour l'habillement, le paquetage, l'équipement et les munitions avec effet au 1er juillet 2001.	
	71	–	73	–	–	–	Taux approuvé par l'Assemblée générale pour l'habillement, le paquetage, l'équipement et les munitions avec effet au 1er juillet 2002.	
6. Détente et loisirs								
Prime de permission	10,5	–	10,5	10,5	–	–	Payable pour un maximum de sept jours par période de six mois.	
7. Rations								
Rations collectives	5,75	–	11,0	5,75	–	–	Sur la base du contrat en cours.	
Boîtes de rations	6,45	–	–	6,45	–	–	<i>Idem.</i>	
Eau en bouteille	2,55	–	2,55	–	–	–	Non requis.	
8. Indemnité journalière	1,28	–	1,28	–	–	–	Coût standard.	
9. Matériel appartenant aux contingents								
Matériel lourd	5 295 575	–	–	–	7 150 792	–	Sur la base des nouveaux taux de remboursement approuvés par l'Assemblée générale. Sur la base aussi de mémorandums d'accord (contrats de location avec services) après application du facteur de 6,9 % approuvé pour la mission.	
Soutien logistique autonome	4 386 858	–	–	–	6 945 025	–	<i>Idem.</i>	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
10. Indemnisation en cas de décès et d'invalidité	4 464 000	—	40 000	—	—	6 857 900	Remboursement aux pays des indemnités versées en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie du personnel utilitaire ou des conseillers de la police civile officielle à la MINUSIL.	
11. Personnel civil								
Police civile	60	60	—	—	—	—	Effectif autorisé.	
Personnel international	245	333	—	—	—	—	Effectif autorisé antérieurement déployé à compter d'avril 2002.	
Personnel local	485	576	—	—	—	—	Effectif autorisé antérieurement déployé à compter de janvier 2002.	
Volontaires des Nations Unies	89	145	—	—	—	—	Effectif autorisé antérieurement déployé à compter de février 2002.	
12. Personnel local								
Traitement net	533	—	^a	—	533	—	Sur la base du barème des traitements locaux au 1er juillet 2000 (G-4, échelon VI).	
Dépenses communes de personnel	133	—	^a	—	133	—	<i>Idem.</i>	
Contributions du personnel	125	—	^a	—	125	—	<i>Idem.</i>	
13. Autres frais de voyage								
Voyages à partir de New York	83 800	—	^a	—	—	110 600	Consultations politiques et militaires.	
Voyages à New York	59 400	—	^a	—	—	42 600	Voyages de cadres supérieurs aux fins de réunions et séances d'information.	
Voyages à destination des pays fournissant des contingents	25 600	—	^a	—	—	154 600	Inspections et transport de matériel appartenant aux contingents.	
Personnel militaire national	21 800	—	^a	—	—	—	Non requis.	
Chefs d'état-major	69 000	—	^a	—	—	—	<i>Idem.</i>	
Appui administratif et technique	139 000	—	^a	—	—	84 100	Voyage de personnel du Siège dans la zone de la mission : évaluation : transmissions, informatique, génie, transports et opérations aériennes.	
Système de soutien logistique des missions	64 000	—	^a	—	—	—	Non requis.	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
Voyages à destination de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	9 500	–	^a	–	–	–	Pris en compte au titre des programmes de formation.
Voyages du spécialiste de l'Organisation de l'aviation civile internationale	5 300	–	^a	–	–	–	Non requis.
Vérification interne des comptes	16 200	–	^a	–	–	64 000	Voyage de vérificateurs du Bureau des services de contrôle interne.
Groupe de travail faisant suite à la phase V sur le matériel appartenant aux contingents	42 300	–	^a	–	–	–	Non requis.
Voyages de cadres supérieurs dans la région	135 600	–	^a	–	–	216 000	Réunions et consultations au sujet du processus de paix.
14. Location de locaux							
Locaux du quartier général de la Mission	45 000	–	^a	–	47 000	–	Sur la base du contrat de location en vigueur.
Bureaux (Makeni/Bo)	–	–	^a	–	675	–	<i>Idem.</i>
Frais d'hôtel	46	–	^a	–	–	–	Non requis pour le logement d'officiers d'état-major.
Atelier/entrepôt	28 800	–	^a	–	65 833	–	Sur la base du contrat de location en vigueur.
Quartiers généraux de secteur	2 000	–	^a	–	100	–	Location de bureaux à un quartier général de secteur.
Bases des équipes							
Observateurs militaires	1 100	–	^a	–	1 200	–	Au nombre de 12.
Conseillers de la police civile	–	–	^a	–	1 300	–	Au nombre de 13.
Résidence du Représentant spécial du Secrétaire général	–	–	^a	–	1 500	–	Sur la base du contrat de location en vigueur.
Bureau de liaison de Conakry	–	–	^a	–	400	–	<i>Idem.</i>
15. Transformation et rénovation des locaux	78 142	–	–	–	20 742	–	Projections.
16. Fournitures d'entretien	36 100	–	–	–	25 100	–	Sur la base de l'expérience.
17. Services d'entretien	5 000	–	–	–	23 300	–	<i>Idem.</i>
18. Services collectifs de distribution							
Électricité et eau	21 000	–	^a	–	35 920	–	<i>Idem.</i>

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût		Coût mensuel	Coût annuel	
			standard	journalier			
Carburant pour groupes électrogènes	597 300	–	^a	–	702 522	–	Idem.
19. Véhicules							
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Véhicules civils	755	800	^a	–	–	–	Y compris les 71 véhicules supplémentaires prévus.
b) Véhicules appartenant aux contingents							
Véhicules militaires	1 664	2 299	^a	–	–	–	Compte tenu du parc de véhicules appartenant aux contingents.
Véhicules blindés de transport de troupes	403	446	^a	–	–	–	Idem.
20. Location de véhicules	51 942	–	^a	–	5 000	–	Location d'engins lourds (grues et chariots élévateurs).
21. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules							
Véhicules appartenant à l'ONU							
a) Véhicules civils (de moins d'un an)	150	–	100	–	150	–	Sur la base de l'expérience.
b) Véhicules civils (de plus d'un an)	350	–	350	–	350	–	Taux standard applicable aux véhicules légers.
22. Essence							
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Véhicules civils	106 776	–	^a	–	138 073	–	Sur la base d'une consommation moyenne de 20 litres par véhicule par jour, à 0,33 dollar le litre, pour le parc de 800 véhicules appartenant à l'ONU. Un facteur hors service de 10 % est pris en compte.
b) Véhicules appartenant aux contingents							
Véhicules militaires, blindés et autres	337 848	–	^a	–	530 299	–	Sur la base d'une consommation moyenne de 20,30 et 13 litres par jour pour les véhicules militaires, blindés et autres, respectivement, à 0,33 dollar le litre. Un facteur hors service de 10 % est pris en compte.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
23. Lubrifiants pour véhicules								
a) Véhicules appartenant à l'ONU								
Véhicules civils	10 678	- 10 % de combustible	-	-	13 807	-	Sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.	
b) Véhicules appartenant aux contingents	33 785	- 10 % de combustible	-	-	53 030	-	<i>Idem.</i>	
24. Assurance automobile								
Véhicules appartenant à l'ONU								
Véhicules civils	408	-	-	-	-	416	Sur la base des taux en vigueur pour l'assurance-responsabilité au tiers locale et le plan d'assurance mondial.	
Engins	60	-	-	-	-	68	<i>Idem.</i>	
Véhicules appartenant aux contingents								
Véhicules militaires	60	-	-	-	-	55	<i>Idem.</i>	
Blindés	276	-	-	-	-	278	<i>Idem.</i>	
Engins	60	-	-	-	-	68	<i>Idem.</i>	
25. Hélicoptères [nombre]								
MI-8	2	2	-	-	-	-	Sur la base d'un contrat.	
MI-8 (MTV)	2	2	-	-	-	-	<i>Idem.</i>	
MI-8 (MTV)	2	2	-	-	-	-	<i>Idem.</i>	
MI-8 (MTV)	2	2	-	-	-	-	Sur la base d'un contrat à compter du 15 septembre 2001.	
S-61N	2	2	-	-	-	-	Non requis.	
MI-26	2	2	-	-	-	-	Sur la base d'un contrat.	
MI-26	2	2	-	-	-	-	<i>Idem.</i>	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8)	4	-	-	-	-	-	Rapatrié le 30 janvier 2001.	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	-	3	-	-	-	-	En vertu d'une lettre d'attribution, à compter du 25 août 2001.	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
(en dollars É.-U.)							
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Alouette II)	4	–	–	–	–	–	Rapatrié le 30 janvier 2001.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	–	3	–	–	–	–	En vertu d'une lettre d'attribution, à compter du 25 août 2001.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	4	4	–	–	–	–	En vertu d'une lettre d'attribution.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	4	4	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-35)	3	–	–	–	–	–	Rapatrié le 23 décembre 2000.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	–	3	–	–	–	–	En vertu d'une lettre d'attribution, à compter du 15 octobre 2001.
26. Heures de vol forfaitaires par mois/heures supplémentaires (par hélicoptère)							
MI-8	40/45	40/45	–	–	–	–	Sur la base d'arrangements contractuels.
MI-8 (MTV)	45/40	45/40	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
MI-8 (MTV)	45/40	45/40	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
MI-8 (MTV)	45/40	45/40	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
S-61N	100/0	–	–	–	–	–	Non requis.
MI-26	45/40	60/40	–	–	–	–	Sur la base d'arrangements contractuels.
MI-26	–	40/45	–	–	–	–	<i>Idem.</i>
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8)	13,3/0	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	–	40/0	–	–	–	–	Sur la base d'une lettre d'attribution.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Alouette II)	11,57/0	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	–	40/0	–	–	–	–	Sur la base d'une lettre d'attribution.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	40,0	40/0	–	–	–	–	<i>Idem.</i>

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
(en dollars É.-U.)							
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	60/0	60/0	–	–	–	–	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-35)	2,7/0	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	–	60/0	–	–	–	–	Sur la base d'une lettre d'attribution.
27. Location : heures de vol comprises dans le forfait (par hélicoptère)							
MI-8	62 460	–	–	–	62 460	–	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.
MI-8 (MTV)	167 333	–	–	–	167 333	–	Idem.
MI-8 (MTV)	167 333	–	–	–	141 500	–	Idem.
MI-8 (MTV)	–	–	–	–	170 820	–	Idem.
S-61N	121 625	–	–	–	–	–	Idem.
MI-26	630 000	–	–	–	488 333	–	Idem.
MI-26	578 600	–	–	–	578 600	–	Idem.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8)	21 280	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	–	–	–	–	120 833	–	Sur la base d'une lettre d'attribution.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Alouette II)	11 404	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	–	–	–	–	32 000	–	Sur la base d'une lettre d'attribution.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	66 500	–	–	–	64 000	–	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	152 000	–	–	–	144 000	–	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-35)	6 480	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	–	–	–	–	144 000	–	Sur la base d'une lettre d'attribution.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
28. Location : heures de vol hors forfait (par hélicoptère)								
MI-8	–	–	–	–	–	–	Pas de frais pour les heures supplémentaires.	
MI-8 (MTV)	8 000	–	–	–	8 000	–	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur pour deux hélicoptères.	
MI-26	30 000	–	–	–	–	–	Pas de frais pour les heures supplémentaires.	
MI-26	13 500	–	–	–	13 500	–	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur pour deux hélicoptères.	
Hélicoptères militaires	–	–	–	–	–	–	Non requis.	
29. Carburant (par hélicoptère)								
MI-8	18 769	–	–	–	19 250	–	Sur la base d'une consommation horaire de 700 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 45 heures supplémentaires.	
MI-8 (MTV)	27 885	–	–	–	28 600	–	Sur la base d'une consommation horaire de 1 000 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 40 heures supplémentaires.	
S-61N	21 450	–	–	–	–	–	Non requis.	
MI-26	39 039	–	–	–	49 280	–	Sur la base d'une consommation horaire de 1 400 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 40 heures supplémentaires.	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
MI-26	37 538	–	–	–	38 500	–	Sur la base d'une consommation horaire de 1 400 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 45 heures supplémentaires.	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8)	4 565	–	–	–	–	–	Rapatrié.	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	–	–	–	–	10 560	–	Sur la base d'une consommation horaire de 600 litres à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10% du coût du carburant.	
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Alouette II)	3 475	–	–	–	–	–	Rapatrié.	
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	–	–	–	–	1 584	–	Sur la base d'une consommation horaire de 90 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	12 012	–	–	–	12 320	–	Sur la base d'une consommation horaire de 700 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.	
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	25 740	–	–	–	26 400	–	Sur la base d'une consommation horaire de 1 000 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.	
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-35)	1 158	–	–	–	–	–	Rapatrié.	
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	–	–	–	–	26 400	–	Sur la base d'une consommation horaire de 1 000 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.	
30. Assurance (par hélicoptère)								
MI-8	4 000	–	–	–	–	4 000	Assurance-responsabilité au tiers.	
MI-8 (MTV)	4 000	–	–	–	–	4 000	<i>Idem.</i>	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
(en dollars É.-U.)							
S-61N	4 000	–	–	–	–	–	Non requis.
MI-26	4 000	–	–	–	–	4 000	Assurance-responsabilité au tiers.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8)	13 500	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	–	–	–	–	–	13 500	Assurance-responsabilité au tiers.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Alouette II)	13 500	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	–	–	–	–	–	13 500	Assurance-responsabilité au tiers.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	13 500	–	–	–	–	13 500	<i>Idem.</i>
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	13 500	–	–	–	–	13 500	<i>Idem.</i>
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-35)	13 500	–	–	–	–	–	Rapatrié.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	–	–	–	–	–	13 500	Assurance-responsabilité au tiers.
31. Avions (nombre)							
B-200	1	–	–	–	–	–	Non requis.
Jet d'affaires	1	1	–	–	–	–	Sur la base d'un contrat, à partir du 25 juillet 2001.
IL-76	3	2	–	–	–	–	Prêté par la MONUC.
32. Heures de vol forfaitaires par mois/heures supplémentaires							
B-200	25/16,7	–	–	–	–	–	Non requis.
Jet d'affaires	30/50	30/25	–	–	–	–	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.
IL-76	32/0	48,63/0	–	–	–	–	Estimation des besoins mensuels.
33. Location : heures de vol comprises dans le forfait							
B-200	43 000	–	–	–	–	–	Non requis.
Jet d'affaires	64 000	–	–	–	94 000	–	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
IL-76	56 000	—	^a	—	80 945	—	Estimation des besoins mensuels.
34. Location : heures de vol hors forfait							
B-200	6 680	—	^a	—	—	—	Non requis.
Jet d'affaires	40 000	—	^a	—	62 500	—	Estimation des besoins mensuels.
IL-76	—	—	^a	—	—	—	Sans changement.
35. Carburant (par appareil)							
B-200	3 904	—	^a	—	—	—	Non requis.
Jet d'affaires	4 719	—	—	—	3 740	—	Sur la base d'une consommation horaire de 200 litres, à 0,40 dollar le litre, y compris des lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 25 heures supplémentaires.
IL-76	130 146	—	^a	—	203 273	—	Sur la base d'une consommation horaire de 9 500 litres, à 0,40 dollar le litre, y compris des lubrifiants à 10 % du coût du carburant.
36. Assurance (par appareil)							
B-200	4 000	—	^a	—	—	—	Non requis.
Jet d'affaires	4 000	—	^a	—	—	4 000	Assurance-responsabilité au tiers.
IL-76	8 000	—	^a	—	—	8 000	<i>Idem.</i>
37. Indemnités de subsistance des équipages							
	275	—	^a	—	—	300 000	Prévisions au titre des équipages des avions.
38. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes							
Services de contrôle de la circulation aérienne	16 960	—	^a	—	7 500	—	Sur la base de l'expérience.
Manutention au sol	123 790	—	^a	—	153 433	—	<i>Idem.</i>
39. Transmissions : pièces de rechange et fournitures							
	89 960	—	^a	—	184 545	—	Prévisions pour le matériel appartenant à l'ONU.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût unitaire ou coût standard		Coût mensuel	Coût annuel	
			Coût standard	Coût journalier			
(en dollars É.-U.)							
40. Communications par réseaux commerciaux							
Location d'un répéteur	50 000	–	^a	–	60 000	–	Sur la base du contrat de location en vigueur.
INMARSAT	96 000	–	^a	–	84 700	–	Sur la base de l'utilisation de 55 terminaux Mini « M », de 11 terminaux INMARSAT « M4 » et de 11 terminaux Mini « M » mobiles, à raison respectivement de 1 200, 1 000 et 700 dollars par mois.
Communications téléphoniques	12 000	–	^a	–	14 000	–	Prévision des redevances d'utilisation.
Valise diplomatique et affranchissement	2 000	–	^a	–	3 000	–	Sur la base de l'expérience.
Partage d'une ligne louée avec Brindisi	2 700	–	^a	–	2 700	–	Prévisions.
41. Matériel divers : pièces de rechange, réparations et entretien	15 560	–	^a	–	73 092	–	Sur la base de l'expérience.
42. Fournitures et services							
Vérification extérieure des comptes	77 700	–	^a	–	–	115 200	Sur la base du coût.
Services contractuels							
Soutien logistique	2 400 000	–	^a	–	–	–	Le contrat de services de soutien logistique a été supprimé.
Services techniques d'IECS/IRCON	–	–	^a	–	–	1 791 000	Traitements, indemnités de subsistance et frais de voyage pour 15 personnes.
Appui au Système d'information géographique	–	–	^a	–	–	274 800	Traitements, indemnités de subsistance et frais de voyage d'un ingénieur et d'un expert.
Main-d'œuvre occasionnelle locale	–	–	^a	–	5 000	–	Coût estimatif des services de 300 personnes employées pendant des périodes et à des tarifs divers (menuisiers, maçons, plombiers, manutentionnaires, etc.)
Transmissions :							
Transmissions : Entretien du Centre international de calcul (CIC)	–	–	^a	–	–	210 000	Sur la base d'un mémorandum d'accord passé avec le CIC pour la fourniture de services d'appui tels que raccordement au réseau, entretien du système du matériel des missions et sécurité de l'Internet et du réseau.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
Transmissions et informatique	79 750	—	^a	—	76 434	—	Traitement, indemnité de subsistance et frais de voyage au titre de contrats d'appui pour 10 personnes.	
Autres services contractuels								
Nettoyage, vidange et enlèvement des ordures	105 500	—	^a	—	62 500	—	Sur la base de l'expérience.	
Entretien des groupes électrogènes	79 900	—	^a	—	—	—	Pris en compte au titre des pièces de rechange, réparations et entretien pour d'autre matériel.	
Photocopie	—	—	^a	—	61 969	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.	
Services informatiques	140 300	—	^a	—	—	280 300	Renouvellement des licences pour les logiciels d'administration/Microsoft Office et Lotus Notes.	
Services de sécurité	17 970	—	^a	—	25 000	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur pour le quartier général, les entrepôts, ateliers, héliports et autres installations de la Mission.	
Traitements et services médicaux								
Hospitalisation	120 000	—	—	—	—	80 000	Sur la base de quatre patients hospitalisés pendant 10 jours tous les trois mois à raison de 500 dollars par jour.	
Demandes d'indemnisation et règlements	151 500	—	1	—	—	218 376	Sur la base du coût standard mensuel pour un effectif moyen de 18 198 membres de la Mission.	
Dépenses de représentation	760	—	^a	—	800	—	Réceptions en l'honneur de dignitaires locaux dans l'intérêt de l'ONU.	
Autres services divers	369 780	—	^a	—	107 525	—	Sur la base de l'expérience de la Mission, prévisions de dépenses au titre des frais bancaires de l'assurance des fonds en transit, des services de transbordement, des honoraires juridiques, de l'affranchissement du courrier du personnel militaire et de services d'imprimerie.	

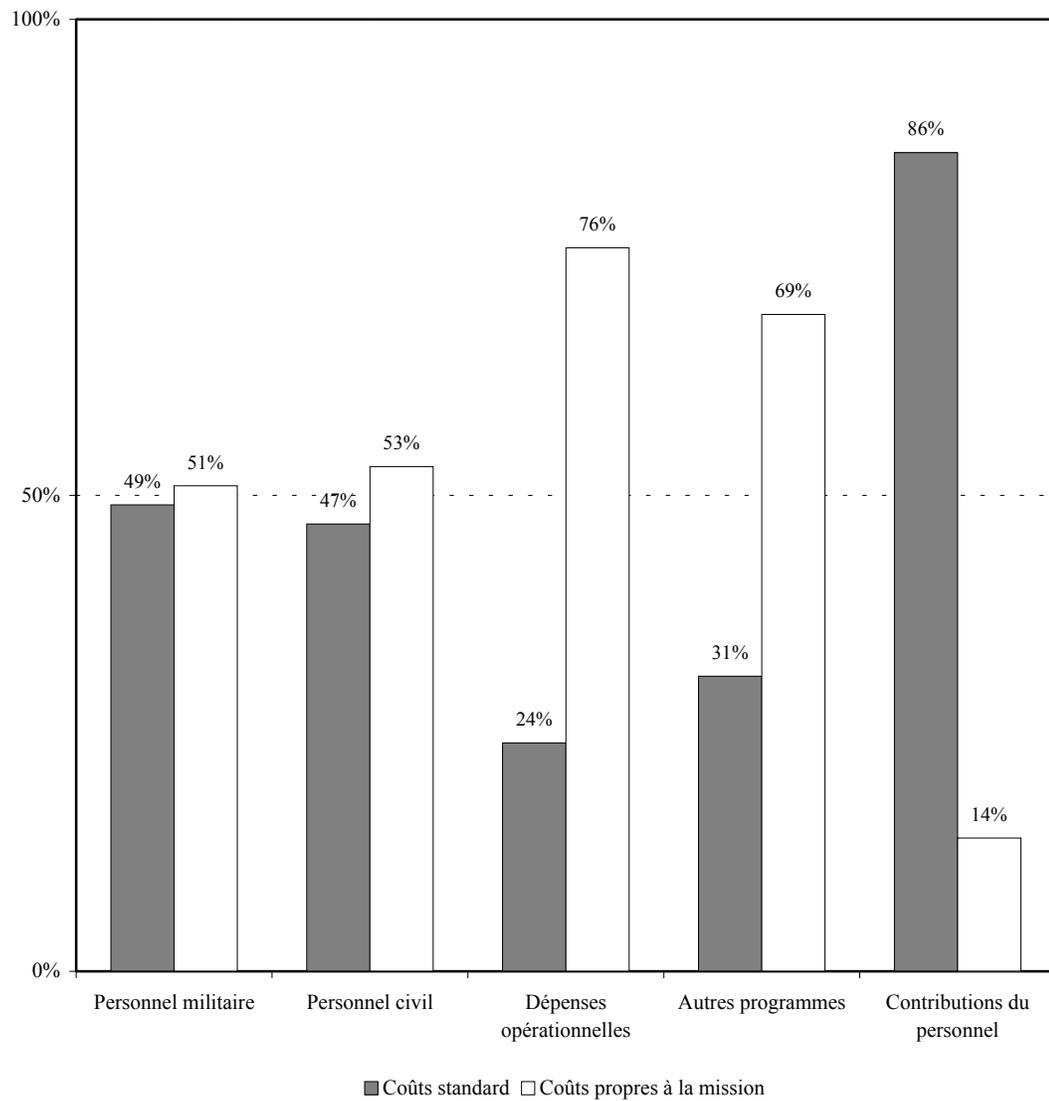
Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
Papeterie et fournitures de bureau	59 400	–	15	–	44 975	–	Sur la base de l'expérience. Comprend les fournitures au tire du SIG).	
Fournitures médicales	276 700	–	–	–	–	1 057 100	Achat de sang et produits sanguins pour le personnel civil et militaire, de fournitures médicales et dentaires et de préhospitalisation destinés au personnel civil et aux observateurs militaires.	
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	553 800	–	5	–	–	210 000	Destinés au personnel civil, aux observateurs militaires et aux éléments de contingents non autonomes.	
Abonnements	500	–	–	–	1 200	–	Prévisions : journaux, périodiques et autres abonnements.	
Fournitures électriques	900	–	^a	–	10 000	–	Sur la base de l'expérience.	
Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants	639 300	–	–	–	–	710 300	Acquisition de vestes pare-balles, de casques, d'accessoires et de pièces d'uniformes pour le personnel militaire.	
Fournitures pour la défense des périmètres	3 049 000	–	–	–	–	2 861 600	Acquisition de barbelés, de rouleaux de fils de fer en boudin, de piquets métalliques, de bois de construction de sacs à sable, de contreplaqué et autres fournitures diverses. Sont incluses les fournitures nécessaires aux contingents.	
Cartes opérationnelles	70 100	–	–	–	–	256 700	Acquisition de 435 jeux de cartes, de 77 images IKONOS, d'une carte vectorielle et rastree et du logiciel et des licences cartographiques requis.	
Intendance et magasins	19 950	–	–	–	32 400	–	Acquisition de fournitures telles que bouteilles de gaz, bidons à eau et à carburant et autres accessoires consommables, sur la base de l'expérience.	
43. Programmes d'information								
Fournitures et accessoires	2 140	–	^a	–	3 750	–	Prévisions.	
Services contractuels	28 750	–	^a	–	19 125	–	<i>Idem.</i>	
Dépenses de production	1 576	–	^a	–	3 833	–	<i>Idem.</i>	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
44. Formation								
Achats	49 400	—	^a	—	—	10 736	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
Approvisionnement	49 400	—	^a	—	—	10 736	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
Transmissions	20 850	—	^a	—	—	50 000	Cinq membres du personnel de la MINUSIL, dont le coût de la formation.	
Informatique	73 450	—	^a	—	—	87 440	Dix membres du personnel de la MINUSIL, dont le coût de la formation.	
Opérations aériennes	—	—	^a	—	—	21 472	Quatre membres du personnel de la MINUSIL.	
Transports	—	—	^a	—	—	10 736	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
Sécurité	—	—	^a	—	—	6 488	Un membre du personnel de la MINUSIL.	
Finances	—	—	^a	—	—	14 976	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
Génie	—	—	^a	—	—	14 976	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
45. Programmes de déminage								
Fournitures	500	—	^a	—	500	—	Prévisions mensuelles.	
46. Assistance au désarmement et à la démobilisation								
Fournitures	567	—	^a	—	800	—	Prévisions mensuelles.	
Services divers	2 067	—	^a	—	4 167	—	<i>Idem.</i>	

^a Il n'y a pas de coût standard pour cet objet de dépense.

B. Répartition des ressources par grandes catégories : coûts standard et coûts propres à la Mission

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002



C. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indications contraires)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Personnel militaire						
1. Contingents, frais de voyage lors du déploiement						1 100,0
Dépenses opérationnelles						
2. Locaux/hébergement						
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						
Logement modulaire à parois rigides, 6 m	760	–	535	535	7,5	4 012,5
Atelier, parois souples, 840 m ²	–	–	5	5	140,0	700,0
Entrepôt, 540 m ²	–	–	14	14	70,0	980,0
Unité modulaire de bureau, parois souples, 35 m ²	100	–	36	36	6,5	234,0
Unité modulaire polyvalente, parois souples, 35 m ²	73	–	38	38	6,5	247,0
Unité modulaire de cuisine à parois rigides pour 50 hommes	–	–	2	2	90,0	180,0
Unité modulaire de cuisine à parois rigides pour 100 hommes	8	–	9	9	150,0	1 350,0
Unité modulaire de cuisine à parois rigides pour 250 hommes	–	–	4	4	260,0	1 040,0
Unité modulaire sécurisée pour caissier	–	–	5	5	20,0	100,0
Bloc sanitaire, 6 m	87	–	39	39	10,0	390,0
Tente, douche	–	–	23	23	2,0	46,0
Tente, toilettes	–	–	23	23	2,2	50,6
Tente, cuisine	–	–	20	20	7,0	140,0
Jeux d'outils	–	–	1	1	9,5	9,5
Tours d'observation	–	–	61	61	5,0	305,0
Revêtement de sol en plastique, entrepôts et ateliers	–	–	1 920	1 920	0,17	326,4
Total partiel	1 028	–	2 735	2 735		10 111,0
Fret à 15 %						1 516,7
Total partiel	1 028	–	2 735	2 735		11 627,7
Préparation du chantier et installations						4 284,0
Total, rubrique 2	1 028		2 735	2 735		15 911,7

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
3. Remise en état des infrastructures						
Acquisition de ponts à éléments modulaires	–	–	7	7	150,0	1 050,0
Acquisition de ponts en bois à conduites de drainage	–	–	2	2	50,0	100,0
Total partiel	–	–	9	9		1 150,0
Fret à 15 %						172,5
Total, rubrique 3						1 322,5
4. Transport						
a) Achat de véhicules						
Véhicule tous usages, utilitaire, 4 x 4	399	–	23	23	15,5	356,5
Ambulance, 4 x 4	6	–	2	2	50,0	100,0
Autocar, léger, fourgon	54	–	4	4	14,5	58,0
Camion de fret, 4 x 4, 8 tonnes avec grue	5	–	3	3	60,0	180,0
Camion de fret 6 x 6, 16 tonnes (véhicule de transport logistique)	29	–	15	15	95,0	1 425,0
Camion-citerne à eau, 6 x 6, 16 tonnes	7	–	9	9	100,0	900,0
Camion de vidange, 4 x 4, 8 tonnes	1	–	1	1	95,0	95,0
Dépanneuse, 6 x 6, 16 tonnes	2	–	1	1	135,0	135,0
Chariot élévateur à fourche, léger, 3 tonnes	8	–	3	3	21,9	65,7
Girafe	1	–	1	1	50,0	50,0
Chariot à bagages	12	–	4	4	2,5	10,0
Chargeur de bagages	1	–	1	1	65,0	65,0
Camion-citerne à carburant, 4 x 4, 8 tonnes, aéroport	1	–	2	2	120,0	240,0
Camion-citerne à carburant, 4 x 4, 16 tonnes, aéroport	1	–	2	2	165,0	330,0
Total partiel	527	–	71	71		4 010,2
Fret à 15 %						601,5
Total, rubrique 4 a)	527	–	71	71		4 611,7
b) Matériel d'atelier						
Dispositif antifraude pour véhicule	–	–	400	400	0,885	354,0
Matériel d'atelier, divers						75,0
Total partiel	–	–	400	400		429,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Fret à 15 %						64,4
Total, rubrique 4 b)						493,4
Total, rubrique 4						5 105,1
5. Opérations aériennes						
a) Hélicoptères						
Positionnement/retrait						820,0
Peinture/préparation						113,0
Total partiel						933,0
b) Avions						
Positionnement/retrait						–
Peinture/préparation						–
Total partiel						–
c) Indemnité de subsistance des équipages						–
d) Autres dépenses						–
Total, rubrique 5						933,0
6. Transmissions						
a) Matériel de transmissions						
Matériel VHF/UHF						
Radio mobile	560	80	75	155	0,6	93,0
Radio (station fixe)	236	24	28	52	1,0	52,0
Walkie-talkie (ordinaire)	2 084	202	155	357	0,450	160,7
Antenne omnidirectionnelle	250	32	41	73	0,4	29,2
Récepteur radio air-sol, station fixe	33	4	11	15	1,7	25,5
Récepteur radio air-sol, portatif	62	5	14	19	0,5	9,5
Répéteur, non sécurisé	40	6	13	19	2,0	38,0
Répéteur, sécurisé	15	2	0	2	8,0	16,0
Liaison numérique à hyperfréquences	16	3	13	16	25,0	400,0
Total partiel						823,9
Matériel HF						
Radio portative	34	7	–	7	7,0	49,0
Émetteur-récepteur, station fixe, permettant la transmission de données	94	10	20	30	5,2	156,0
Émetteur-récepteur mobile	227	27	38	65	2,0	130,0
Antenne, fouet, verticale	227	27	38	65	0,1	6,5

	(1) Nombre actuel (au 30 juin 2001)	(2) Nombre d'unités à remplacer	(3) Nombre d'unités supplémentaires à acheter	(4) Nombre total d'unités	(5) Coût unitaire	(6) = (4x5) Coût total
Antenne, syntoniseur (automatique)	227	27	38	65	0,5	32,5
Antenne, station radio fixe	45	10	20	30	0,5	15,0
Total partiel						389,0
Matériel de transmissions par satellite						
Récepteur GPS	58	9	17	26	0,5	13,0
Station terrestre, principale	1	–	1	1	400,0	400,0
Station VSAT 3,7M, bande « C » (redondante)	19	–	4	4	120,0	480,0
INMARSAT, miniterminal « M »	60	6	15	21	3,0	63,0
INMARSAT, terminal « M4 »	7	2	0	2	8,0	16,0
Système de localisation et de suivi des véhicules (MALTS)	–	–	200	200	3,5	700,0
Commutateur multiplexeur de grand réseau	–	–	1	1	60,0	60,0
Miniterminal « M » mobile	3	1	6	7	6,0	42,0
Total partiel						1 774,0
Matériel téléphonique						
Central téléphonique, capacité moyenne	10	1	3	4	50,0	200,0
Central téléphonique, petite capacité	5	3	8	11	5,0	55,0
Central téléphonique, amélioration						50,0
Téléphone GSM/DECT	32	8	0	8	0,5	4,0
Liaison téléphonique rurale, deux lignes	67	10	15	25	8,6	215,0
Total partiel						524,0
Matériel divers						
Chargeur de batterie	295	44	72	116	0,150	17,4
Téléphone, sécurisé	11	2	3	5	8,0	40,0
Télécopieur, sécurisé	11	2	3	5	8,0	40,0
Télécopieur, non sécurisé	105	11	15	26	1,5	39,0
Panneau photovoltaïque	54	7	11	18	0,7	12,6
Pylône d'antenne, portable	16	5	24	29	2,5	72,5
Système de vidéoconférence, portable	2	1	1	2	15,0	30,0
Bloc d'alimentation non interruptible, 5 kVA	31	9	15	24	5,0	120,0
Total partiel						371,5
Total partiel, matériel de transmissions						3 882,4
Fret à 15 %						582,4
Total, matériel de transmissions						4 464,8

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
b) Matériel d'atelier et d'essai						
Analyseur de communications	11	–	3	3	12,1	36,3
Wattmètre	5	–	5	5	1,5	7,5
Oscilloscope	1	–	2	2	18,0	36,0
Analyseur de spectre, site central	3	–	1	1	26,5	26,5
Analyseur de spectre, site éloigné	–	–	4	4	9,0	36,0
Analyseur de données	1	–	4	4	14,0	56,0
Fréquencemètre/wattmètre	5	–	4	4	8,0	32,0
Établi	4	1	3	4	2,0	8,0
Alimentation électrique, établi	25	1	2	3	1,5	4,5
Boîte à outils, de mécanicien	4	1	4	5	1,2	6,0
Boîte à outils, de technicien	15	6	4	10	1,2	12,0
Total partiel						260,8
Fret à 15 %						39,1
Total, matériel d'atelier et d'essai						299,9
Total, rubrique 6						4 764,7
7. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau						
Coût de remplacement, 15 % de la dotation						32,0
Total partiel						32,0
Fret à 15 %						4,8
Total partiel, mobilier de bureau						36,8
b) Matériel de bureau						
Coffre-fort	40	2	–	2	0,8	1,6
Déchiquteuse	228	20	–	20	0,550	11,0
Compteur de billets	11	–	1	1	2,0	2,0
Projecteur	28	3	–	3	6,0	18,0
Total partiel						32,6
Fret à 15 %						4,9
Total partiel, matériel de bureau						37,5
c) Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	944	186	141	327	1,550	506,9
Ordinateur portable	239	48	31	79	2,3	181,7
Imprimante pour bureau	702	140	106	246	0,5	123,0
Imprimante portative	130	26	22	48	0,25	12,0
Imprimante, réseau	14	3	2	5	5,0	25,0

	(1) Nombre actuel (au 30 juin 2001)	(2) Nombre d'unités à remplacer	(3) Nombre d'unités supplémentaires à acheter	(4) Nombre total d'unités	(5) Coût unitaire	(6) = (4x5) Coût total
Serveur (avec logiciel)	39	8	6	14	40,0	560,0
Scanneur	9	2	4	6	5,0	30,0
Expéditeur numérique	7	1	7	8	2,525	20,2
Bloc d'alimentation non interruptible, 2 kVA	39	8	–	8	2,0	16,0
Bloc d'alimentation non interruptible 700i	928	186	47	233	0,350	81,6
Routeur	26	5	–	5	6,0	30,0
Câblage de réseau local	883	177	–	177	0,2	35,4
Connexion radio de réseau local	6	1	–	1	20,0	20,0
Pont	4	1	–	1	40,0	40,0
Système d'identification	6	1	2	3	17,5	52,5
Matériel de vidéoconférence, pour bureau	–	–	186	186	0,1	18,6
Système de gestion du trafic IP en réseau étendu	–	–	1	1	20,0	20,0
Commutateur de réseau	–	–	11	11	3,0	33,0
Total partiel						1 805,9
Fret à 15 %						270,9
Total partiel, matériel informatique						2 076,8
Logiciel						
Lotus Notes	883	–	128	128	0,135	17,3
Frais administratifs divers						20,0
Total partiel						37,3
Total, rubrique 7 c)						2 114,1
d) Groupes électrogènes						
750 kVA	–	–	2	2	95,0	190,0
300 kVA	8	–	31	31	36,0	1 116,0
160 kVA	7	–	46	46	20,0	920,0
110 kVA	18	–	55	55	19,0	1 045,0
75 kVA	12	–	16	16	13,5	216,0
50 kVA	27	–	58	58	11,9	690,2
36 kVA	47	–	37	37	11,0	407,0
15 kVA	31	–	32	32	8,0	256,0
6 kVA	27	–	33	33	7,0	231,0
5 kVA	–	–	6	6	6,5	39,0
Total partiel						5 110,2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Pièces de rechange à 15 % du coût des groupes électrogènes						766,5
Total partiel						5 876,7
Fret à 15 %						881,5
Frais d'installation à 10 % du coût des groupes électrogènes						511,0
Total, rubrique 7 d)						7 269,2
e) Matériel d'observation						
Jumelles portatives	50	5	–	5	0,2	1,0
Dispositif d'observation nocturne, portatif	93	1	–	1	3,0	3,0
Total partiel						4,0
Fret à 15 %						0,6
Total partiel, matériel d'observation						4,6
f) Citernes à essence et débitmètres						
Débitmètre, citerne à essence	35	–	25	25	5,0	125,0
Citernes et matériel connexe						125,0
Total partiel						250,0
Fret à 15 %						37,5
Total partiel, citernes à essence et débitmètres						287,5
g) Citernes à eau et fosses septiques						
Citerne à eau (5 000 l)	–	–	20	20	5,0	100,0
Citerne à eau (8 000 l)	–	–	5	5	8,0	40,0
Total partiel						140,0
Fret à 15 %						21,0
Total partiel, citernes à eau et fosses septiques						161,0
h) Matériel médical et dentaire						
Matériel médical préhospitalier pour installations de niveau 1	–	–	10	10	5,0	50,0
Total partiel						50,0
Fret à 15 %						7,5
Total partiel, matériel médical et dentaire						57,5
i) Matériel d'hébergement						
Coût de remplacement, 15 % de la dotation						18,0
Total partiel						18,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Fret à 15 %						2,7
Total partiel, matériel d'hébergement						20,7
j) Matériel de réfrigération						
Réfrigérateur/congélateur	258	15	–	15	0,3	4,5
Total partiel						4,5
Fret à 15 %						0,7
Total partiel, matériel de réfrigération						5,2
k) Matériel divers						
Climatiseur, 12 000 BTU	1 459	–	28	28	0,6	16,8
Coût de remplacement, 15 %						
Outils						6,0
Trousse de premier secours						3,5
Total partiel						26,3
Fret à 15 %						3,9
Total partiel, matériel divers						30,2
l) Matériel d'épuration de l'eau						
Installation d'épuration de l'eau, 5 000 litres/heure	13	–	20	20	20,0	400,0
Installation d'épuration de l'eau, 2 500 litres/heure	7	–	20	20	5,0	100,0
Réservoir souple à eau, 30 000 litres	25	–	20	20	3,0	60,0
Réservoir souple à eau, 25 000 litres	3	–	20	20	1,5	30,0
Réservoir souple à eau, 15 000 litres	8	–	20	20	1,1	22,0
Réservoir plastique renforcé, 2 500 litres	–	–	100	100	1,250	125,0
Réservoir plastique renforcé, 2 000 litres	56	–	100	100	1,0	100,0
Réservoir plastique renforcé, 1 000 litres	–	–	100	100	0,5	50,0
Réservoir plastique renforcé, 500 litres	–	–	50	50	0,250	12,5
Pompes à eau	25					200,0
Total partiel						1 099,5

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Fret à 15 %						164,9
Total partiel, matériel d'épuration de l'eau						1 264,4
Total, rubrique 7						11 288,7
8. Programmes d'information						
Matériel						
Émetteur, FM	2	–	2	2	25,0	50,0
Récepteur satellite	–	–	1	1	32,0	32,0
Système de montage radio non linéaire	–	–	1	1	25,0	25,0
Système de montage vidéo	–	–	1	1	10,0	10,0
Total partiel						117,0
Fret à 15 %						17,6
Total, rubrique 8						134,6
9 Aide au désarmement et à la démobilisation						
Conteneur pour l'entreposage des armes	–	–	4	4	30,0	120,0
Fret à 15 %						18,0
Total, rubrique 9						138,0
Total, rubriques 1 à 9						40 698,3

Annexe III

Appui apporté par la Mission à des entités relevant ou non du système des Nations Unies dans la zone de la Mission

Section assurant l'appui/tâches exécutées par la MINUSIL

Entités appuyées

Bureau des affaires civiles

- | | |
|--|---|
| 1. Distribution de graines en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. | FAMINE (familles d'agriculteurs). |
| 2. Formation assurée à Radio UNAMSIL. | Youth Alliance for Peace and Development (YAPAD). |

Services d'appui intégré

- | | |
|---|--|
| 3. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est chargé de toutes les activités de secours humanitaire. Les organismes humanitaires doivent passer par le Bureau pour obtenir un appui logistique à leurs activités. Lorsque le Bureau n'est pas en mesure de répondre aux demandes, il s'adresse toujours à la MINUSIL pour lui demander son appui, contre remboursement, en particulier pour ce qui est des transports aériens. Dans les limites de l'espace disponible, la MINUSIL a à l'occasion assuré des transports aériens au Programme alimentaire mondial sur ses vols réguliers. Le Gouvernement sierra-léonais et la Haute Commission britannique ont de temps à autre reçu une assistance en matière de transports aériens de la part de la MINUSIL, contre remboursement, ou gratuitement lorsque les activités menées relèvent du mandat de la MINUSIL. | Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Programme alimentaire mondial, Haute Commission britannique et Gouvernement sierra-léonais. |
|---|--|

Services administratifs

- | | |
|--|---|
| 4. L'unité médicale de niveau III de la Mission assure le traitement des employés de la MINUSIL. Toutefois, il assure aussi, à un coût minimal, le traitement des employés d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales tant locales qu'internationales et de personnes se trouvant en Sierra Leone, qu'elles en soient ou non ressortissantes, qui lui sont envoyés par un groupe de médecins. | Autres organismes des Nations Unies, ONG internationales et locales, autre patients, qu'ils soient ou non sierra-léonais. |
|--|---|

Annexe IV

Suite donnée aux recommandations précédemment formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Recommandation

1. Le Comité consultatif souligne que, si l'ONU se chargeait de fournir les services supplémentaires dont la prestation était jusqu'à présent assurée par le biais des contrats de location avec services, il faudrait que la Mission passe soigneusement en revue ses moyens en personnel qualifié et les autres ressources dont elle aurait besoin pour s'acquitter de telles fonctions. Peut-être devrait-elle envisager, dans certains cas, de recourir à l'externalisation de certains de ces services de manière à ne pas avoir à différer l'appui à fournir aux contingents considérés et compromettre de la sorte leur capacité de s'acquitter du mandat qui leur avait été confié. En tout état de cause, il faudrait que la Mission contrôle dûment la fourniture de ces services (A/55/839, par. 17).

Suite donnée

La Mission devra reprendre certaines des responsabilités que les pays fournissant des contingents avaient accepté d'assumer dans le cadre de contrats avec location de services. Ceci est devenu nécessaire du fait que plusieurs contingents n'ont pas pu se procurer les pièces de rechange pour leurs propres véhicules, fournir le matériel de transmission, assurer l'entretien du matériel apporté avec eux dans la zone de la Mission et administrer toute la gamme de services de soutien autonome dont il avait été initialement convenu. Les prévisions selon lesquelles les contrats avec location de services permettraient de réduire les effectifs civils requis pour assurer les services de soutien nécessaires aux militaires dans l'accomplissement de leurs tâches ne se sont donc pas réalisées.

Pour s'assurer qu'elle détecte rapidement les éventuelles lacunes, la Mission, en conjonction avec le Siège de l'ONU, a récemment envoyé une équipe pour inspecter le matériel dans les pays ayant le plus récemment fourni des contingents, avant que leurs troupes ne partent rejoindre la MINUSIL. Si l'on trouve des lacunes, et aussi du fait que certaines des troupes en place ont déjà des problèmes, la Mission aura besoin de ressources humaines et financières supplémentaires pour se procurer du matériel et des fournitures sans délai dès que les besoins auront été identifiés. Ce supplément de ressources permettra d'assurer que la Mission dispose du personnel nécessaire à la bonne supervision de la fourniture de ces services. Il a été proposé d'adjoindre quatre postes civils (3 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) aux cinq secteurs militaires de la Mission, compte tenu de l'augmentation des effectifs militaires.

Ces fonctionnaires supplémentaires seront notamment chargés d'aider le chef de la Section de l'approvisionnement à élaborer et appliquer un plan d'inspection, de veiller à ce que la Mission fournisse les services prévus dans le mémorandum d'accord, de conseiller le Secrétariat sur les modifications à apporter au niveau d'appui et aux normes nécessaires aux contingents et d'établir les rapports d'inspection et de vérification conformément aux plans et procédures énoncés par le Secrétariat. S'il y a besoin d'externaliser les services, la Mission examinera la nature des services d'appui requis et choisira, conformément aux directives en vigueur concernant les approvisionnements, les fournisseurs qualifiés pour assurer ces services.

Au titre du projet de mémorandum d'accord avec le Pakistan, l'appui autonome à la rubrique des services d'électricité doit revenir à l'ONU, car le Pakistan n'a pas cette capacité. Comme l'ONU ne dispose pas actuellement de la capacité d'assurer ce service dans les temps requis, un contrat à cet effet est en cours de négociation avec une entreprise commerciale par l'intermédiaire de la Division des achats. Le contrat est proposé pour six mois, avec possibilité de le proroger deux fois, mais sera soumis à un nouvel appel d'offres au bout de six mois.

La lettre d'attribution actuellement applicable avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la fourniture de matériel lourd (matériel appartenant aux contingents) et les services de soutien autonome aux contingents qui ne disposent pas de cette capacité a été prorogée de trois mois, jusqu'au 31 octobre 2001. Pendant cette période, on cherchera d'autres sources d'appui, qu'on utilisera si elles se révèlent d'un bon rapport coût-efficacité. Plusieurs contingents ont récemment acheminé des quantités importantes de matériel leur appartenant et de matériel léger au titre du soutien autonome, et l'on prévoit de réduire l'appui nécessaire apporté soit directement par l'ONU, soit par un pays fournisseur de contingents tiers, soit par le biais de contrats avec des entreprises commerciales.

*Recommandation**Suite donnée*

2. De l'avis du Comité, il semble que la décision de mettre fin au contrat n'ait pas été précédée d'une analyse minutieuse de la question par la Mission et par le Siège. La Mission semble avoir pris en charge le coût du recrutement et de l'administration d'un grand nombre de membres du personnel local. Le Comité a demandé des informations complètes et précises sur les incidences budgétaires et administratives pour la MINUSIL de l'expiration du contrat mais ces informations ne lui ont pas été communiquées. Il demande que dans le prochain projet de budget des informations soient fournies sur le nombre total des membres du personnel qui assument les fonctions précédemment assurées par le fournisseur, aussi bien ceux inscrits sur les tableaux d'effectifs que ceux travaillant au titre de contrats de louage de services, ainsi que des informations sur la rentabilité du maintien de l'accord contractuel en vigueur (*ibid.*, par. 29).

3. Le Comité, au regard de l'expérience passée de la Mission et de celle d'autres missions, doute que la MINUSIL et le Siège soient en mesure de recruter et d'affecter le nombre requis de fonctionnaires dans un délai aussi court (mars-juin 2001). À cet égard, le Comité prie instamment le Secrétariat d'accélérer le recrutement et l'affectation du personnel civil de la MINUSIL (*ibid.*, par. 30).

Cette recommandation a été appliquée (voir sect. IX.C, par. 39 à 41, du présent rapport).

La Mission ne ménagera aucun effort pour identifier les candidats appropriés dans les délais impartis. Actuellement, elle est en train de présenter les curriculum vitae des personnes qualifiées au Service de la gestion du personnel (Division de l'administration et de la logistique des missions), et de demander que leur recrutement ou leur transfert soient approuvés d'urgence. Le Service de la gestion du personnel répond simultanément en envoyant les curriculum vitae des candidats qualifiés à la Mission pour examen et sélection. La Division de l'administration et de la logistique des missions espère que, grâce aux efforts concertés et coordonnés de la Mission et du Secrétariat, des effectifs internationaux seront mis en place en nombre suffisant dès que possible. Dans le même temps, la Mission concentre son attention sur le recrutement du personnel local qualifié requis sur place.

*Recommandation**Suite donnée*

4. Le Comité consultatif se demande si vraiment les changements apportés aux opérations et aux responsabilités de la Mission depuis juillet 2000 justifient le nombre de reclassements proposés dans le budget révisé. Le Comité note en particulier que dans leur majorité, les demandes de reclassement sont formulées dans des termes trop généraux, comme « complexité croissante », « complexité accrue », « caractère multidimensionnel des activités », « multiples dimensions des tâches », etc. Le Comité constate lui aussi ces changements; mais il se demande s'ils justifient ceux qu'il est proposé d'apporter au classement des postes et à la structure de plusieurs unités administratives de la Mission (ibid., par. 32).

5. Le Comité reconnaît que le Secrétaire général doit avoir la marge de manoeuvre nécessaire pour pourvoir les postes vacants. Il fait néanmoins observer qu'il ne faut pas tabler sur l'hypothèse que la classe d'un poste vacant, dans le tableau d'effectifs autorisé, sera automatiquement acceptée par l'Assemblée générale, après examen par le Comité consultatif, comme classe du poste dans le budget demandé. Bien que le poste de commandant adjoint de la force ne soit aucunement nouveau, le financement de ce poste militaire par imputation sur le budget ordinaire serait une innovation. Le Comité a demandé des explications complémentaires et une justification satisfaisante de cette proposition, mais ne les a pas reçues. De ce fait, il recommande de renvoyer l'examen de la méthode de financement à une date où le projet de budget de la MINUSIL pour l'exercice 2001/02 comprendra une explication complète des raisons de cette innovation (ibid., par. 33 et 38).

Les demandes d'effectifs supplémentaires et de reclassement de postes sont présentées compte tenu de l'élargissement des activités de la Mission et des responsabilités et tâches accrues des cadres supérieurs et moyens, dont il convient de reclasser les postes de façon à les porter au niveau approprié au vu de l'accroissement de leurs devoirs et responsabilités.

Cette recommandation a été appliquée (voir sect. IX.D, par. 42 à 44, du présent rapport).

Recommandation

6. Le Comité fait observer que certaines des fonctions de planification des politiques exercées par le Bureau des politiques et de la planification peuvent être très voisines de celles du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation, ou même faire double emploi avec elles. De l'avis du Comité, des possibilités de rationalisation et de meilleure coordination existent donc (ibid., par. 40).

Suite donnée

Les fonctions du Bureau des politiques et de la planification ne sont pas voisines de celles du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la gouvernance et la stabilisation, et ne font pas double emploi avec elles. Elles ne diffèrent pas de celles des services de planification des politiques de pratiquement tous les départements du Secrétariat, y compris le Département des opérations de maintien de la paix. Le Bureau traite de tous les aspects des activités de la Mission, y compris la collecte de données et la présentation d'analyses sur tous les aspects des fonctions de la Mission. C'est aussi dans ce cadre qu'il présente au Groupe de travail de la planification des politiques des documents de travail sur des questions intéressant l'ensemble de la Mission, tant du point de vue de l'actualité que de celui de l'alerte rapide. Le Bureau compte parmi ses fonctions la compilation de rapports sur toutes les activités multidisciplinaires, notamment le rapport du Secrétaire général sur la MINUSIL et les mises à jour présentées au Conseil de sécurité. Il est également chargé d'établir les réponses aux télégrammes portant sur des questions d'importance capitale ou touchant l'ensemble de la Mission. Pour ce faire, il établit des banques de données sur toutes les questions intéressant la Mission. Le Bureau fonctionne sous la supervision du Représentant spécial du Secrétaire général qui peut, à l'occasion, le charger de tâches spéciales concernant des questions qui ne relèvent pas nécessairement de telle ou telle section mais intéressent le fonctionnement de la Mission. Par contre, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui est d'un rang plus élevé, est chargé de coordonner et de diriger les bureaux et services relevant de sa compétence, ainsi que des organismes des Nations Unies. La fonction essentielle et, en fait, la raison d'être du Bureau du Représentant spécial adjoint est de veiller à la bonne coordination des activités des organismes, à la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi qu'aux aspects des activités de la Mission touchant la gouvernance.

7. Le Comité note que les principaux objectifs du programme d'information de la MINUSIL restent inchangés. Il reconnaît qu'il est important que les Nations Unies disposent, dans les opérations de maintien de la paix, d'un programme d'information efficace. Cependant, ce programme doit être défini avec soin et appliqué sur la base des objectifs adaptés aux besoins propres à la mission concernée. Le Comité souligne qu'il importe que la MINUSIL dispose d'un programme d'information efficace. Il indique aussi que le programme n'a pas été correctement analysé dans le budget proposé, et qu'il n'a pas été proposé à temps à l'examen du Comité. Le Comité recommande d'analyser l'expérience acquise par les Nations Unies à la faveur d'autres missions pour examiner les possibilités de coopérer avec les moyens locaux en matière d'information. Les résultats de cet examen seront consignés dans le prochain projet de budget, avec une explication concise du programme d'information (ibid., par. 44).

8. S'agissant de la dotation d'effectifs prévue pour la Section des achats (personnel international – 8 postes supplémentaires, personnel local – 3 postes supplémentaires), le Comité consultatif veut croire que, avec les activités d'achats qui devront être entreprises pour et par la Mission, le personnel en poste dispose de la gamme de compétences voulue pour gérer les achats et les avoirs de la Mission. Il a appris à ce propos que le Système de contrôle du matériel des missions y a été mis en place en avril 2000. Il fait observer que le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour la période terminée le 30 juin 2000, a mis en évidence à la MINUSIL une mauvaise gestion du matériel, un défaut de planification des achats, des retards de livraison des matériels et le manque de personnel des achats dûment formé. Cela étant, le Comité consultatif

Les activités du Bureau des politiques et de la planification, contrairement à celles du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, sont celles d'un service technique plutôt que d'un service administratif.

Cette recommandation a été appliquée (voir sect. IX.A, par. 29 à 35, du présent rapport).

Pour ce qui est de la gamme de compétences voulue pour gérer les achats considérables auxquels procèdera la Mission, le processus d'identification de professionnels des achats expérimentés a progressé. Les noms des candidats identifiés ont été envoyés à New York pour lancer le processus de recrutement. Le recrutement de personnel local est également en cours.

Quant au manque de personnel des achats dûment formé, outre la formation en cours d'emploi la Mission met actuellement sur pied une équipe de formation aux achats afin d'assurer la formation du personnel des services d'achat dans la zone de la Mission.

Quant au défaut de planification des achats, les agents certificateurs se réunissent régulièrement avec le personnel des services d'achat pour examiner la planification du processus

demande que l'on prenne les mesures voulues pour que le système de contrôle du matériel des missions soit bien appliqué et qu'une formation soit dispensée au personnel en place de manière à rectifier les défauts signalés par le Comité des commissaires aux comptes (ibid., par. 48).

d'acquisition de marchandises par la Mission.

Pour ce qui est des retards de livraison, on règle le problème en assurant une bonne planification des achats et en faisant bien comprendre aux agents certificateurs combien il importe d'agir en temps voulu pour assurer que les demandes de fournitures parviennent au stade de la passation des commandes et que les marchandises soient livrées à la date prévue; la MINUSIL a commencé à appliquer le système de contrôle du matériel des missions en février 2000. Le nouveau système a été mis en place par une équipe de spécialistes externe (venant de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi), avec l'aide du Groupe de contrôle du matériel et des stocks et du Groupe de la réception et de l'inspection. Tous les avoirs se trouvant dans l'ancienne base de données centrale ont bien été transférés dans le système de contrôle du matériel des missions. Le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, en collaboration avec les responsables de la gestion des avoirs et le Groupe de la réception et de l'inspection ont depuis déployé des efforts intensifs pour améliorer la nouvelle base de données sur les avoirs, comme suit :

a) Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks a lancé sa première série d'inspections physiques systématiques du matériel appartenant à l'ONU et du matériel non fongible en mars 2000, et en juin 2000 les stocks du quartier général de la MINUSIL avaient été vérifiés à 100 %. Avec l'amélioration progressive de la situation sécuritaire générale, le Groupe a aussi procédé entre août et octobre 2000 à une inspection physique du matériel appartenant à l'ONU dans toutes les installations de la MINUSIL dans les régions. Les résultats de ces inspections ont ensuite été portés dans le système de contrôle du matériel des missions, mais du fait des délais affectant habituellement la saisie des données, il se trouvait encore probablement beaucoup d'erreurs dans le système lorsque le Comité des commissaires aux comptes a présenté son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour la période terminée le 30 juin 2000;

b) Pendant le dernier trimestre de 2000 et le début de 2001, les tendances ci-après ont été observées en ce qui concerne la gestion des avoirs :

i) La saisie des données dans le système de contrôle du matériel des missions s'est améliorée;

ii) Le recoupement des données du système de contrôle entre le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de la réception et de l'inspection, la MINUSIL, l'administrateur du Système de contrôle et les responsables de la gestion des avoirs s'est amélioré;

iii) Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks surveille quotidiennement la saisie des données dans le système de contrôle. Il vérifie les rapports de réception et d'inspection en les comparant à la base de données du système, et procède aussi à des vérifications aléatoires des écritures concernant les avoirs du système pour assurer l'intégrité de ce dernier;

iv) La coordination générale entre les responsables de la gestion des avoirs, le Groupe de contrôle du matériel et des stocks et le Groupe de réception et d'inspection s'est améliorée : sous la direction des services d'appui intégré, on souligne fermement durant les réunions de gestion des avoirs qui se tiennent régulièrement que les responsables de la gestion des avoirs devraient cesser d'utiliser des bases de données parallèles. La gestion des avoirs de la MINUSIL devrait reposer entièrement sur le système de contrôle du matériel des missions;

v) La coordination entre la MINUSIL et l'administrateur du système de contrôle s'est améliorée. Ce dernier a renforcé sa formation à l'utilisation du système, et règle les nombreuses questions que les différents utilisateurs du système portent à son attention;

c) Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks a aussi mené récemment une vaste opération dans le domaine du codage par code à barres du matériel non fongible appartenant à l'ONU dans toute la zone de la Mission, en conjonction avec les responsables de la gestion des avoirs. Il a développé ses inspections des contingents militaires de la MINUSIL (unités en partance et unités opérant dans la zone de la Mission) afin de souligner l'obligation redditionnelle nécessaire en ce qui concerne ledit matériel. Le Groupe a depuis procédé à sa deuxième grande campagne d'inspection de 100 % du matériel appartenant à l'ONU, qui doit être terminée au 30 juin 2001 : les secteurs 3 (Kenema), 1 (Port Lako) et 2 (Freetown) ont été inspectés, les autres régions (Lungi, Mile 91, les entrepôts des sections et Mammy Yoko) le seront bientôt, et l'actualisation du système de contrôle est en cours.

d) Bien qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la gestion des avoirs à la MINUSIL, le système de contrôle reflète de plus en plus fidèlement l'état des avoirs de la Mission. Les responsables de la gestion des avoirs et les unités autonomes en sont venus à utiliser le système de contrôle comme pierre angulaire de leur gestion, et il leur est instamment demandé d'actualiser le système au fur et à mesure qu'ils distribuent les stocks;

e) Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks rend aussi compte de façon plus précise des avoirs, car l'information est plus complète. Le but est d'assurer la fiabilité du système de contrôle en tant que source d'information, mais cela exige que l'on veille constamment à l'intégrité de l'information entrée dans le système. Le Groupe travaille en coordination avec les responsables de la gestion des avoirs et le Groupe de la réception et de l'inspection, en particulier pour normaliser la saisie des données (en particulier dans les tableaux de référence).

Le Groupe de contrôle a aussi étoffé ses effectifs (passés de 2 personnes au début de 2000 à 13 personnes actuellement), à la fois pour les tâches d'inspection physique du

9. Le Comité demande de planifier de très près le programme de voyages de la MINUSIL, en tenant compte chaque fois que possible des progrès des télécommunications, afin d'en améliorer l'efficacité et d'en réduire les coûts (ibid., par. 50).

matériel appartenant à l'ONU et celles de contrôle de la base de données du système;

f) Il faudrait davantage de possibilités de formation de tout le personnel de la MINUSIL travaillant au système de contrôle (formation assurée par l'administrateur ou par une équipe de formation externe); au moins a-t-on reconnu l'importance cruciale de cette dernière question au sein de la MINUSIL et y a-t-on veillé, ce qui devrait donner bientôt des résultats positifs.

La MINUSIL a désormais accès au système Worldspan de réservations de voyage dans le monde entier, ce qui lui permet de comparer électroniquement les tarifs et la délivrance de billets. Le programme de voyages de la MINUSIL est aussi maintenant en place : une notification préalable est nécessaire avant un voyage dans le cas du personnel civil international et, dans le cas des observateurs militaires et des membres de la police civile, le Groupe des voyages doit être notifié au moins 30 jours préalablement aux voyages de relève et de rapatriement. La Mission a ainsi pu bénéficier de tarifs réduits en faisant des réservations longtemps à l'avance, et de tarifs moins élevés pour les billets d'avion. La Mission fait aussi jouer la concurrence lorsqu'elle achète des billets : elle s'adresse à cinq compagnies de voyages différentes pour prendre ses billets.

En outre, la Mission et le Siège assurent régulièrement des vidéoconférences bihebdomadaires, ou selon les besoins, en ce qui concerne certaines questions. Les vidéoconférences portent essentiellement sur l'évolution de la situation militaire et politique au niveau stratégique, ainsi que sur les politiques au niveau opérationnel et la coordination détaillée des opérations quotidiennes des forces, du soutien logistique et des questions administratives. Ces vidéoconférences ont permis de réduire les voyages en provenance et à destination de la Mission.

10. Le Comité est favorable à cette conversion et recommande d'envisager de faire plus largement appel aux Volontaires des Nations Unies dans tous les domaines d'activité de la MINUSIL, y compris les activités de fond (ibid., par. 51).

11. Le Comité doute que la Mission puisse engager la totalité du montant prévu avant la fin de l'exercice. Il souligne la nécessité d'une planification efficace des achats à la MINUSIL (ibid., par. 53).

12. Le Comité compte que des efforts seront faits pour obtenir des pays fournisseurs de contingents qu'ils laissent les articles dont l'installation peut prendre beaucoup de temps et absorber des ressources considérables; il est entendu que l'ONU remboursera aux pays fournisseurs de contingents la juste valeur marchande générique de ces articles. Cet arrangement pourrait être moins coûteux pour l'Organisation et aider à remédier au problème des lenteurs inhérentes au processus d'achat (ibid., par. 55).

13. Le Comité fait observer que les données relatives à l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix font apparaître une sous-utilisation systématique des crédits au titre des opérations aériennes pour diverses raisons, et estime qu'il convient de tenir compte de ce fait lors de l'examen des ressources financières dont a besoin la Mission (ibid., par. 56).

La Mission applique déjà cette recommandation. La MINUSIL continue de favoriser la conversion et la recommandation tendant à faire plus largement appel aux Volontaires des Nations Unies dans tous ses domaines d'activité, y compris les activités de fond. Il se peut que le chiffre de 38 postes à convertir proposé initialement soit augmenté au cas où il y aurait besoin urgent des services de Volontaires des Nations Unies et il y aurait possibilité d'utiliser ces services à la MINUSIL.

Les agents certificateurs se sont réunis avec les fonctionnaires chargés des achats pour examiner la méthode à utiliser afin d'établir les plans visant à faire face à l'avalanche prévue de demandes de fourniture de biens qu'il faudra traiter d'ici la fin de l'exercice. La Section des achats étant au courant des besoins des diverses sections, elle a pu identifier les sources éventuelles de marchandises et a donc pu traiter efficacement les demandes de fourniture. À la clôture de l'exercice se terminant le 30 juin 2001, il y avait un solde inutilisé de 32 millions de dollars, qui serait expliqué dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la période.

Les négociations avec le Gouvernement indien ont débouché sur un accord par lequel l'ONU achèterait, aux termes d'une lettre d'attribution, cinq ponts Bailey (4 installés et 1 en réserve) à un coût de 236 382 dollars.

Les crédits à la rubrique Opérations aériennes de la Mission sur le terrain ne sont pas sous-utilisés. La plupart des dépenses à cette rubrique se situent dans les chiffres prévus. Une économie de 4,8 millions de dollars sera réalisée pendant l'exercice financier 2000/01, attribuable à la réduction des tarifs au moment du renouvellement des contrats, et à la réduction du nombre d'heures de vol.

*Recommandation**Suite donnée*

14. Le Comité demande d'explorer des solutions autres que la location d'un avion d'affaires, notamment la possibilité d'utiliser les services des avions de ligne. Le Comité estime que des modalités de remboursement appropriées devraient être mises au point et arrêtées d'un commun accord entre les usagers potentiels avant de prendre l'engagement d'utiliser des aéronefs affectés à d'autres missions (ibid., par. 57).

Des solutions autres que la location d'un avion « d'affaires » ont été examinées, mais on n'a pas trouvé d'autre avion ou d'arrangement avec des compagnies commerciales qui réponde de façon satisfaisante aux besoins opérationnels. Un avion « d'affaires » a donc été déployé auprès de la Mission. On continue d'étudier le type d'avion dont on aura besoin par la suite; on pourrait notamment faire appel à un plus gros avion à réaction ou à un avion à turbopropulseur, peut-être dans le cadre d'un contrat de service, afin de donner davantage de souplesse.

La Mission réaffirme que cet avion lui serait d'une aide considérable dans la promotion du processus de paix, car des délégations de la Mission se rendent souvent de Sierra Leone en Guinée, au Nigéria et au Mali. Dans le même temps, il arrive constamment des représentants de New York, du Nigéria et d'autres provenances, à qui la Mission est tenue d'assurer des transports. Elle a proposé de mettre aussi, contre remboursement, cet avion à la disposition des fonctionnaires d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'autres participants au processus de paix en Sierra Leone. Les modalités de ces arrangements peuvent être arrêtées en suivant les politiques actuelles de l'ONU en matière de remboursement.

15. Au cas où l'Assemblée générale déciderait d'approuver les ressources que le Secrétaire général a proposées au titre du Système d'information géographique dans le budget révisé de la MINUSIL, le Comité recommanderait que, dès la fin du projet expérimental, ces résultats soient communiqués à l'Assemblée avant que de nouvelles mesures ne soient prises. Cette communication devrait inclure des informations sur le coût total du lancement du Système et de son maintien en service, ainsi que sur son mode de financement et la répartition de son coût entre les divers utilisateurs, à savoir les organismes, fonds et programmes et autres entités des Nations Unies (ibid., par. 60).

Un projet expérimental de système d'information géographique (SIG) du Département des opérations de maintien de la paix auquel participeraient la MINUSIL, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le Siège est en cours d'élaboration. Ces trois missions ont été choisies parce que la MINUSIL a une zone d'opérations relativement réduite par rapport à la MONUC et que la MONUEE est dotée d'un mandat complexe de délimitation de frontières et de surveillance nécessitant une information géographique très précise. On devrait mettre la dernière main au plan général

<p>16. Le Comité doute qu'il soit possible de mener à bien l'ensemble des opérations de commande et d'achat de tout le matériel de transport et de transmissions, ainsi que d'autres services avant la fin de l'exercice, à moins que ces articles et services soient couverts par des contrats-cadres pour lesquels des procédures d'achat auraient déjà été engagées avant que l'Assemblée générale ne prenne de décision sur le budget révisé (ibid., par. 63).</p>	<p>des opérations du SIG et à la conception de la structure des opérations et des systèmes du projet expérimental destiné aux missions de maintien de la paix d'ici la fin octobre 2001.</p> <p>Le personnel civil et militaire nécessaire au projet a été demandé et est en cours de recrutement. L'acquisition de SIG pour le projet, y compris des programmes de formation initiale, vient juste de commencer, et il faudra deux à trois mois pour terminer les opérations d'achat et de dotation en personnel. Du fait des délais d'exécution des achats et du recrutement, les opérations SIG dans le cadre du projet démarreront à la MINUSIL en novembre 2001 ou vers cette date. Compte tenu des résultats du projet expérimental, une demande sera présentée à l'Assemblée générale pour faire adopter l'utilisation du SIG dans toute la Mission.</p> <p>La Mission utilise des contrats-cadres chaque fois que cela se révèle nécessaire et avantageux pour l'Organisation lorsqu'elle achète du matériel de transport et de transmissions.</p> <p>En outre, au Siège, l'approbation a été accordée pour une longue période pour faciliter le traitement des demandes de fourniture. Cela étant, dans la mesure du possible, les demandes de fourniture ont été chiffrées de façon à utiliser les sommes prévues au budget.</p> <p>Sur les 172 véhicules dont l'achat a été approuvé, les demandes concernant 169 d'entre eux ont été émises et les bons de commande ont été établis. Trois des véhicules requis sont des véhicules spécialisés qu'on ne peut pas se procurer par contrat-cadre, et qu'on achètera localement. Les 40 autres véhicules nécessaires seront transférés de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA).</p> <p>La Division de l'administration et de la logistique des missions et la MINUSIL ont pu dans une plus grande mesure mener à bien l'achat de matériel de communications pendant l'exercice financier.</p>
--	---

*Recommandation**Suite donnée*

17. Le Comité demande au Secrétaire général de présenter dans son prochain projet de budget de la MINUSIL des informations détaillées sur le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (ibid., par. 65).

Cette recommandation a été appliquée (voir sect. IX.B, par. 36 à 38, du présent rapport).

Annexe V

Suite donnée aux recommandations précédemment formulées par le Comité des commissaires aux comptes^a

Recommandation

Suite donnée

1. Présentation des rapports d'inspection, paragraphe 63 :

Le Comité recommande au Département des opérations de maintien de la paix de veiller à ce que les missions soumettent des rapports d'inspection dans les meilleurs délais afin de faciliter l'accomplissement des formalités relatives au remboursement des montants dus aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents.

Cette recommandation a été appliquée.

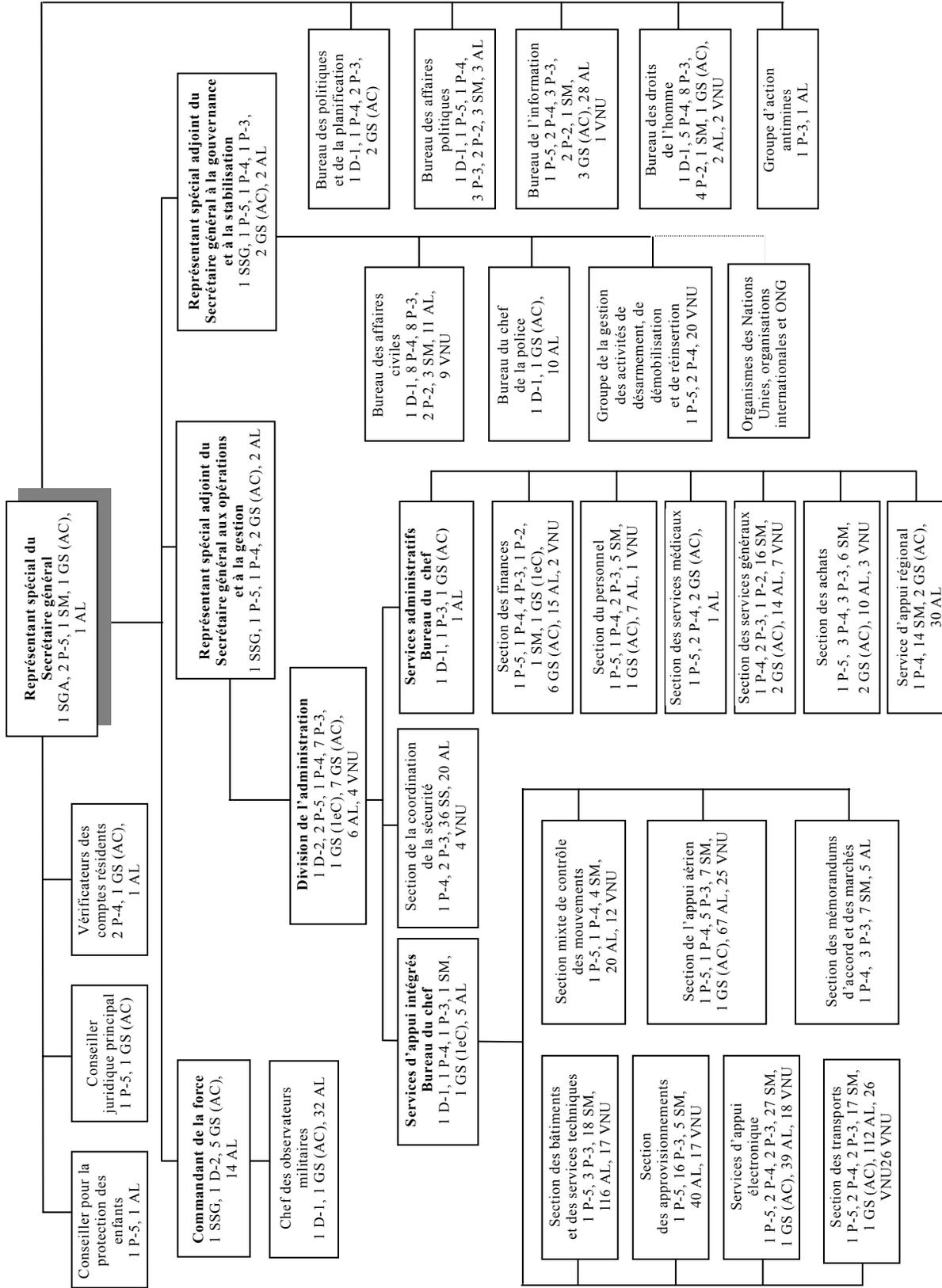
2. Versements effectués sur la base de documents non certifiés conformes, non autorisés et non acquittés, paragraphe 121 :

Le Comité recommande que l'Administration mette en place à la MINUSIL des contrôles visant à s'assurer que les transactions sont dûment autorisées, qu'elles font l'objet des pièces justificatives voulues et qu'elles ne sont pas comptabilisées deux fois.

La Division de l'administration et de la logistique des missions a rappelé à la Mission qu'elle devait suivre fidèlement les procédures établies régissant le paiement de biens et services.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5 (A/55/5) vol. II, chap. II.

B. Bureaux organiques et administratifs



Note : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GS (leC) = agent des services généraux (1re classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local; SS = agent de sécurité; VNU = Volontaire des Nations Unies.

C. Composante militaire

